



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GRAND EST
RÉGION
VERTE

FEUILLE DE ROUTE DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE GRAND EST

18 engagements et 80 actions



Sommaire

Mode d'emploi

Introduction

Éditos

Changement climatique : une urgence pour l'action publique

La Conférence des Parties, une démarche ambitieuse et collective

Le Grand Est : un territoire marqué par son histoire...

La feuille de route, un outil au service de l'action (Mode d'emploi)

Du diagnostic partagé aux projets concrets des territoires

Actions

Biodiversité, Eau & Sols

Transports & Mobilité

Bâtiments : Résidentiel & Tertiaire

Agriculture, Forêt & Alimentation

Énergie & Économie circulaire

Industrie & Emploi

Santé, Sport & Culture

Lien vers le site de
France Nation Verte



Éditos

Face aux réalités et aux urgences, un engagement collectif est indispensable. Les urgences climatiques, énergétiques, environnementales et sociales sont des réalités liées à notre quotidien qui nous obligent. Il est nécessaire que chacun, chacune s'engage en responsabilité et dans ses compétences dans l'action pour faire en sorte que l'habitabilité, le « bien vivre » et l'attractivité de nos territoires soient garantis à tous et à toutes.

Les situations observées de plus en plus critiques nous imposent une accélération sans précédent des efforts collectifs pour baisser de plus de moitié nos émissions de gaz à effet de serre, réduire nos pressions sur la biodiversité et mieux gérer nos ressources essentielles. En Grand Est, nous nous devons de participer à 10 % de l'effort national. Les panoramas des leviers chiffrés nous ont tous fait prendre conscience que les secteurs de la production industrielle, des transports de fret et de voyageurs sont les principaux émetteurs de gaz à effet de serre. Les leviers « ressources et biodiversités » représentent tout autant des leviers majeurs d'actions de préservation des espaces naturels, de notre capacité à être garant d'une eau potable pour tous et de nos ressources par le réemploi notamment. Pour chacun de vous, chacun de vos territoires, il y a certainement des actions qu'il s'agit de concrétiser, de planifier.

Planifier aujourd'hui, c'est proposer à chacun – citoyens, collectivités locales, entreprises, associations – un chemin pour réussir collectivement et individuellement à réduire notre empreinte écologique et nous projeter dans un monde habitable, juste et désirable. Un chemin où chacun trouve sa place et dispose de leviers d'actions à la hauteur de ses moyens, de ses compétences et de son impact.

« Grand Est région verte » c'est une dynamique engagée et animée par l'État et le conseil régional dès l'été 2023, de façon commune et coordonnée. Que tous les contributeurs soient remerciés pour leur participation active à cette dynamique.

« Grand est région verte », c'est la volonté d'engager tous les secteurs de l'écosystème régional dans une course contre la montre pour traduire les trajectoires de la transition et obtenir des gains d'émission et de ressources.

Grand Est, région verte », c'est le défi d'une planification écologique qui traverse les échelles territoriales, s, renforce par cette mobilisation unique des acteurs publics leurs capacités à agir et se concrétise dans les PTRTE.

« Grand Est région verte », c'est un engagement collectif que nous prendrons aujourd'hui ensemble pour un plan d'action co-construit comprenant 80 actions permettant à chacun/chacune dans ces compétences et en responsabilité d'agir pour plus de résilience et de bien vivre.

Josiane Chevalier, préfète de la région Grand Est



Notre région a toujours eu une ambition forte et une position de précurseur dans ces domaines, Nous constatons depuis plusieurs années déjà que les impacts du réchauffement climatiques s'intensifient. Dans le même temps, l'effondrement de la biodiversité et l'artificialisation des sols continuent.

Nous avons engagé de nombreuses politiques publiques en faveur des transitions écologique, énergétique, économiques et territoriales. Nous avons aussi toujours eu conscience de la nécessité absolue de « jouer collectif » pour être efficace. Face aux urgences actuelles et aux évolutions profondes de nos cadres et nos modes de vie qu'elles impliquent, il n'est plus seulement question d'efficacité de l'action publique, il est question « d'embarquer tout le monde » et d'accélérer ! Le partenariat est dans l'ADN de la Région Grand Est. C'est donc assez naturellement que nous avons souhaité lancer la COP régionale le plus rapidement possible, en phase parfaite avec la préfète Josiane CHEVALIER.

Le principal objectif de cette démarche Grand Est, Région Verte est de montrer que la planification est l'affaire de tous, acteurs publics et privés, de tous les citoyens et dans tous les territoires urbains comme ruraux. Il en va de notre santé, de notre cadre de vie, des activités et emplois d'aujourd'hui et de demain.

Le défi de l'exercice, que nous avons relevé, était de rendre cela très concret en donnant des ordres de grandeurs des efforts à fournir, et en partant des besoins du quotidien comme se loger, se nourrir, travailler, préserver, se déplacer, approvisionner, mieux vivre.... Les panoramas des leviers dits « Mondrian » représentent de façon visuelle et mesurent toutes les « marches » à franchir d'ici 2030. Le constat est sans appel : il nous faut accélérer et amplifier les efforts de tous, dans tous les domaines, à l'occasion de chacun des projets !

Le bilan de cette 1ère année est assez positif avec une forte participation des acteurs qui ont répondu présents et ont ainsi démontré un véritable intérêt et une envie d'agir. La richesse des productions provient de la contribution de leur grande diversité, allant des institutionnels aux enseignants-chercheurs, en passant par les représentants de l'économie sociale et solidaire, de la jeunesse, de la culture, du sport et des nouvelles technologies, en passant par une consultation des citoyens en ligne.

La Région Grand Est joue pleinement son rôle fédérateur autour d'un but commun et structurant : faire de la région Grand Est, un territoire vivable et durable pour les générations à venir. Cette capacité de mobilisation et d'implication constante des acteurs, tout au long de la démarche constitue un pilier essentiel de « Grand Est Région Verte » et conditionnera sa réussite future.

Franck Leroy, président du conseil régional du Grand Est

Changement climatique : une urgence pour l'action publique

Au cours de l'année 2022, la France a connu trois vagues de chaleur dont la plus précoce jamais relevée, le deuxième été le plus chaud de son histoire, la troisième plus longue période de sécheresse (8 mois) et une pluviométrie enregistrant un déficit de 15 à 25% par rapport à la normale. Sur le territoire de la région Grand Est, ces épisodes caniculaires ont entraîné le départ de plus de 200 incendies dans une proportion trois fois plus importante que les années précédentes.

Plus globalement, lors de la période estivale, le territoire régional est touché par une augmentation de 3,9°C de la température moyenne et d'une baisse de 13% des précipitations (*par rapport à la période 1976-2005*). Dans le même temps, les épisodes pluvieux intenses se multiplient : + 20% de précipitations quotidiennes intenses constatées (*par rapport à la période 1976 - 2005*) entraînant des risques importants lors de la saturation des sols en eau, particulièrement en zone urbaine.

Au-delà de ce constat climatique récent, s'ajoute un effondrement de la biodiversité régionale : en 27 ans, près de 82% de la biomasse d'insectes a disparu ; en 15 ans, la population des oiseaux dépendants des espaces agricoles s'est réduite de 13%. Encore plus concrètement, plus de 1300 espèces figurent parmi les espèces menacées d'extinction dont plus de 70 oiseaux et 500 plantes.

Dans ce contexte, réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES), préserver nos ressources (eau, bois, sols) et restaurer la biodiversité du territoire constituent des enjeux prioritaires et urgents.

Planifier, organiser et coordonner les actions à mener à court, moyen et long terme pour répondre à l'urgence du climat, c'est l'ambition que s'est fixée le gouvernement au travers de la démarche nationale de la planification écologique. Créée à l'été 2022 au plan national, elle vise à répondre à 5 enjeux environnementaux interrogés au travers de 7 thématiques représentatives de la vie du citoyen, de ses besoins.

Conscient que la transition écologique ne pourra s'opérer que **par, pour et avec les territoires**, l'Etat souhaite dans une démarche commune avec le Conseil régional **décliner la démarche de planification écologique avec l'ensemble des acteurs et des territoires**

En effet, **les territoires constituent un maillage efficient pour déterminer et mettre en œuvre les solutions les plus adaptées à leurs spécificités.**

C'est ce défi d'une planification écologique adaptée au niveau le plus fin que la démarche « Grand Est, région verte » relève, forte de son engagement de longue date sur les enjeux environnementaux et de sa capacité d'entraînement encore renforcée par cette mobilisation unique.

Objectifs :

* Un plan d'action opérationnel contenant des actions impactantes, quantifiables, démultipliables et adaptées aux territoires

* Un plan d'actions complémentaire aux grandes dynamiques de transition écologique déjà à l'œuvre : Stratégie régionale de décarbonation de l'industrie, stratégie régionale biodiversité, plan régional santé environnement, feuille de route fret/logistique, plan eau, feuille de route adaptation au changement climatique...



La Conférence des Parties, une démarche ambitieuse et collective



Débat Échelle régionale

+300 participants
mobilisés de tous
l'écosystème régional

7 groupes de travail
coprésidés par l'État et le
Conseil Régional



1300 répondants
aux enquêtes publiques
réalisées



400 actions
proposées par les
groupes de travail



Débats Échelle départementale

10 COP
départementales dans
toute la région

+ 4000 projets
remontés des collectivités
territoriales

Le Grand Est : un territoire marqué par son histoire...

4ème superficie régionale

Environ 8% de la population nationale et environ 7% du PIB.

Des dynamiques territoriales contrastées

Des espaces urbanisés concentrés dans quelques grands corridors.

Des ruralités diversifiées, un déclin démographique perceptible.

Une situation transfrontalière qui marque la vie régionale

Plus de 166 000 travailleurs transfrontaliers, de nombreux bassins de vie et espaces naturels transfrontaliers.

Une large variété de milieux naturels et d'espèces

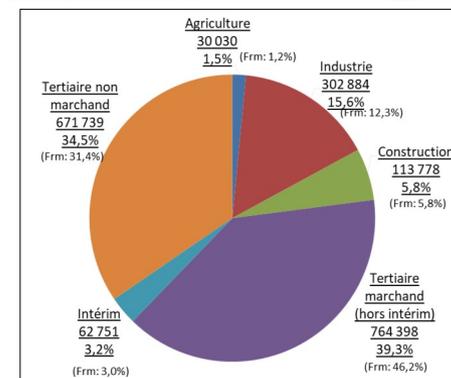
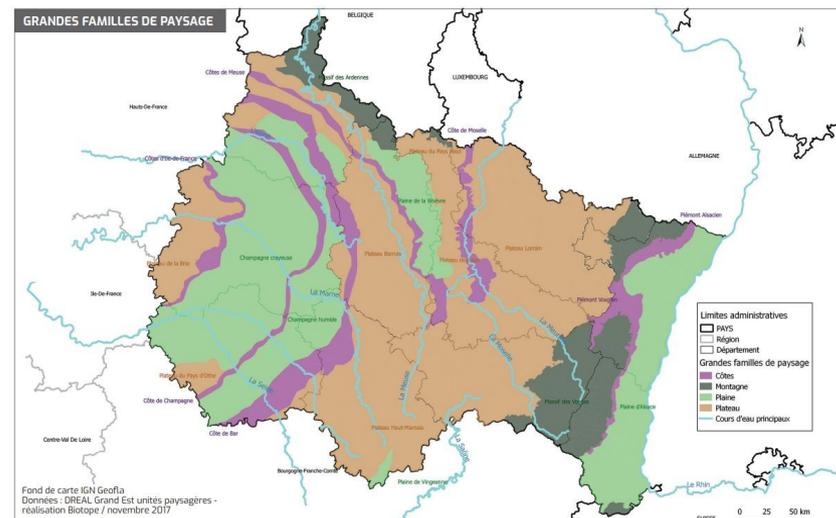
De grands réservoirs de biodiversité (1 parc national, 6 PNR, 27 réserves régionales).

Un territoire marqué par l'industrie et les productions primaires

Plus de 300 000 emplois industriels (agroalimentaire, métallurgie, équipements mécaniques)

Une réserve de friches industrielles et militaires.

80 % du territoire dédié à l'agriculture et à la forêt.



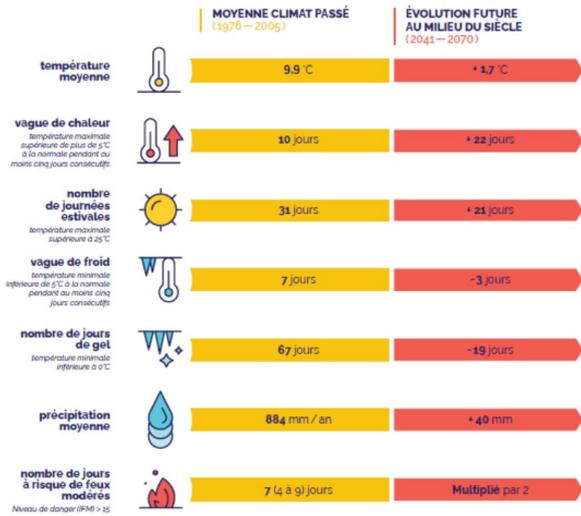
Grandes familles de paysage en Grand Est (diagnostic SRADDET 2019)

Répartition sectorielle de l'emploi salarié en Grand Est (2021)



... et sensible aux changements climatiques

ÉVOLUTION ATTENDUE DU CLIMAT ET SES CONSÉQUENCES



Avec des conséquences...

Des vagues de chaleur,

Augmentation du risque incendie, des perturbations potentielles dans les transports, des déplacements vers les zones de fraîcheur, une hausse de la consommation d'énergie et d'eau...

Des pénuries d'eau,

Un plafonnement des rendements agricoles, des dépérissements forestiers, des perturbations du transport fluvial, des difficultés d'approvisionnement en eau et en énergie (pour les particuliers mais aussi les entreprises)..

Une baisse de l'enneigement du massif des Vosges,

et toute ses conséquences sur l'activité touristique...

Une perturbation des écosystèmes,

notamment des grands équilibres et du déplacement d'espèces animales...

Et des constats, des potentiels...

Biodiversité, eau & sols



Baisse d'1/3 des effectifs d'oiseaux en milieu agricole entre 2002 et 2022

18 000 ha artificialisés en 10 ans (+3,8%)

Certaines zones forestières absorbent 2 fois moins de carbone qu'il y a 10 ans

Une baisse des débits d'étiage de 10 à 20 % d'ici 2050

Résidentiel et tertiaire



25 % des ménages en précarité énergétique
41 % des résidences principales énergivores
260 000 logements vacants

Transports & mobilités



3/4 des transports pour se rendre au travail d'effectuent en voiture en 2020

Agriculture, forêt et alimentation



Baisse d'1/3 des exploitations d'élevage entre 2010 et 2020

31 Plan alimentaires territoriaux (PAT) en Grand Est

Déchets & Énergie



2ème région de production d'énergie éolienne

En 2020, plus de 26 MT de déchets produits, dont près des 2/3 issus du BTP

Industrie



16 des 50 plus gros sites industriels émetteurs de GES sont en Grand Est

Santé, Sport, Culture



60% pratiquent un sport en grand est (contre 66% au niveau national)

83% des visiteurs viennent en voiture, 77% se déplacent dans la région en voiture



La feuille de route, un outil interactif..

Biodiversité, eau & sols

Actions 2024/2025

- Redynamiser les centre-bourg en densifiant, reconstruisant et valorisant les espaces artificialisés
- Créer un outil d'accompagnement aux compensations notamment carbone et écologique
- Identifier et résorber les points noirs de continuité écologique
- Restaurer 1000 hectares de zones humides
- Finaliser 1 atlas biodiversité par EPCI
- Développer la gestion intégrée des eaux pluviales en désimperméabilisant
- Démultiplier des aires terrestres éducatives
- Démultiplier les projets de nature en milieu urbain
- Recycler 1 friche dans chaque EPCI

Actions à planifier

- Mettre en place une gouvernance dans chaque sous-bassin pour optimiser la gestion quantitative de l'eau
- Simplifier les modes de gouvernance sur les espaces protégés
- Recenser les zones humides du territoire régional
- Rénover des logements ou recycler des friches à proximité de zones d'activité économique
- Mieux prendre en compte les sols et leurs fonctionnalités
- Végétaliser les dépendances routières et ferroviaires
- Développer la médiation / surveillance des milieux naturels
- Assurer la compatibilité de l'usage agricole de l'eau avec les objectifs de sobriété
- Mieux prendre en compte les sols et leurs fonctionnalités
- Améliorer le traitement des eaux usées
- Reconquérir la qualité des eaux de 200 captages

Cliquez sur les actions

Agriculture, forêt & alimentation

Consolider des systèmes d'élevage résilients et herbagers
Levier(s) : Elevage durable – Gestion des prairies – Pratiques stockantes
Décarbonation – Fertilisation azotée

Présentation de l'action
Objectifs :
- Consolider des systèmes d'élevage résilients permettant le maintien des surfaces en herbe :
• Stabiliser le nombre d'élevages/éleveurs
• Inverser la tendance à la baisse des surfaces des prairies permanentes

Description de l'action :
La consolidation des systèmes d'élevage et des surfaces en herbe nécessite une action coordonnée sur les exploitations et la filière.
Elle repose à court terme sur :
- L'accompagnement des éleveurs à travers le plan régional « Ambitions éleveurs » ; mise en œuvre de 2000 parcours de transformation personnalisés et d'un réseau de 60 fermes de démonstrations
- la mise en œuvre de projets collectifs de territoire et/ou de filière visant à consolider la place des productions animales dans l'économie locale
- l'adaptation des outils de transformation (abattoirs...)

Contexte
Les exploitations et les filières d'élevage en Grand Est sont particulièrement vulnérables (faible valeur ajoutée, forte sensibilité à des événements climatiques de plus en plus extrêmes...). Ils sont aussi pourvoyeurs de solutions, notamment pour la transition écologique. La reconquête de la souveraineté en matière d'élevage et le maintien des prairies sont partagés par l'État et le Conseil régional dans leurs stratégies respectives.

Indicateurs/Objectifs
Dans les fermes de démonstration :
- Diminuer la part de carburants fossiles dans l'énergie directe consommée en passant de 75% à 50 %
- Réduire le recours aux engrais de synthèse de 20%
- 100% des exploitations accompagnées augmentant au moins de 15% leur autonomie en fourrages et protéines notamment par les prairies
- Maintien des surfaces en herbe

Contact : Juliette Viel (Conseil régional – DEV), XXX (DRAAF – SREAA)
Porteur : Chambre Agriculture Grand Est

Moyens financiers
Dispositifs existants et porteurs :
• Programme Ambition Éleveurs financé par le Conseil régional (animation du programme, investissements des fermes de démonstration, parcours de transformation), le réseau des chambres d'agriculture (animation), le FEADER (parcours de transformation) et l'État (FIADT : fermes de démonstration)
• Guichet planification écologique « Maturation des projets territoriaux » et « Projet territoriaux de développement de filières de produits agricoles »
• Diagnostic des abattoirs (MASA)
• « Plans herbe » accompagnés par les Agences de l'eau

Calendrier (2023-2028)
• Décembre 2023 – Juin 2024 : Mise en place du réseau des 60 fermes de démonstration
• Septembre 2024 : Lancement des parcours de transformation
• Automne 2024 : Développement des actions de territoires

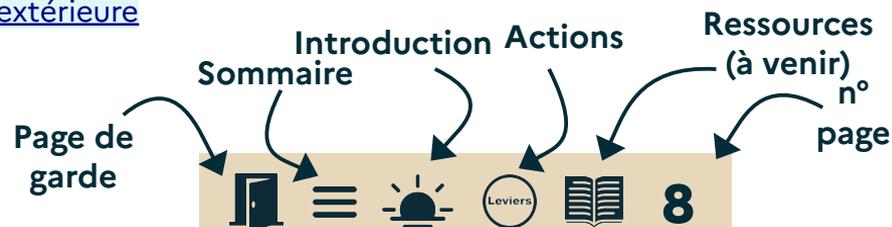
Page de garde thématique

Fiche action type

Lien externe

Lien cliquable vers une ressource extérieure

Barre de navigation

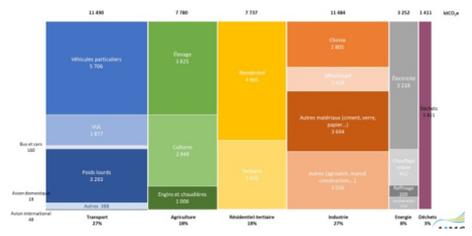


... pour agir et contribuer à l'effort collectif.

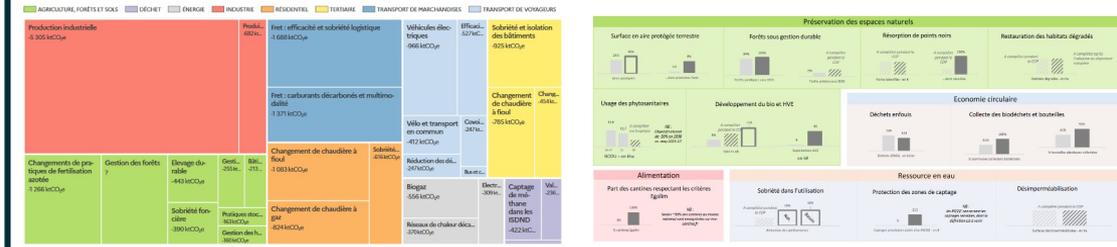
Du diagnostic partagé aux projets concrets à toutes les échelles

Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES)

ÉTAT DES LIEUX DES ÉMISSIONS DE GES DU GRAND EST EN 2021 (format SECTEN)



Panorama des leviers de planification



Développement de projets concrets régionaux et locaux

CC de Bruyères, Vallons, des Vosges

Requalification de la friche de Beaumévil et restauration de la zone humide.



Identification d'actions 2024/2025 à concrétiser

Agriculture, forêt & alimentation

Assurer le renouvellement des peuplements forestiers

Levier : Gestion du puits forestier

[Lien vers l'action au niveau régional](#)

Echelle: Locale	Impact: Direct
Porteur: Commission régionale forêt bois	Contact: A. Joullé / AS Blondel 06.00.00.00.00

Indicateurs de suivi

- Suivi de l'évolution des plantations
- Suivi de la surface forestière reconstruite (plantations et régénération naturelle)
- Suivi du nombre d'ha accompagnés par des aides au renouvellement (Etat / France 2030 / Fonds pérenne / LBC / SyV ACCITES...)
- Suivi du nombre d'ETJ accompagnés

Financement:

- Fonds pérennes de renouvellement forestier (MASA)
- Soutien à l'investissement des pépinières - dispositif IPAGE Végétal
- Appel à projet Etat (SEREN)
- Appel à projet Région Grand Est : ADEVOS - Soutenir les transitions
- Dispositif de soutien aux ETJ - FEADER - Etat - Région Grand Est

Exemple de projet : plantation d'arbres à Bucheller

Le SURE propose ses services usagers : propose aux ménages modestes une visite à domicile gratuite afin d'analyser leurs factures d'énergie, faire un état des lieux du bâti, les sensibiliser aux économies et installer dans leur logement de petits équipements (moteurs, ampoules basse consommation, douchettes, panneaux réflecteurs...) qui leur permettront de réaliser rapidement des économies.

Contact projet : Caroline Blond-Wielon

La feuille de route : coconstruite, concrète et évolutive

COP / Débats

COP régionale

7 groupes de travail thématiques

COP départementales

14 rencontres

Plan d'actions régional

18 engagements régionaux

30 actions « phares »

80 actions

Plan d'actions des PTRTE

93 plans d'actions PTRTE

+ de 4000 projets



18 engagements des parties prenantes...

Mieux vivre

Grandir, s'épanouir et bien vieillir

Accompagner l'exemplarité des acteurs pour être ambassadeurs de la transition écologique

S'organiser

Faire rayonner la dynamique auprès de tous : citoyens, territoires, en transfrontalier

Faciliter l'aide à la décision et la mesure des impacts des actions du plan

Préserver

Consolider la valeur environnementale et territoriale des sols ruraux et urbains

Réduire les pressions sur la biodiversité et restaurer des continuités écologiques

Garantir l'accès à une eau de qualité pour tous même en période de sécheresse

Adopter sur chaque projet un objectif de sobriété et de préservation des ressources : eau, énergie, air, matériaux, sols, déplacements, biodiversités, prairies

Adapter les forêts et concilier les usages

Se déplacer

Massifier le report modal et la décarbonation du fret

Accélérer l'intermodalité et les mobilités actives et sobres

Se loger

Accentuer la dynamique de rénovation globale et performante des bâtiments et encourager les matériaux biosourcés

Se nourrir

Accompagner la transition des pratiques agricoles

Permettre à chacun d'augmenter la part de produits durables, sains et locaux dans son alimentation

Approvisionner

Accélérer le développement du réemploi et de la réparation pour accompagner le changement des usages

Accélérer la production locale d'énergies renouvelables

Travailler

Accompagner la transition écologique de toutes les entreprises

Consolider et rendre attractifs les métiers et filières d'avenir



11



...à travers 7 thématiques et 80 actions pour des projets concrets



Biodiversité, eau & sols



Transports & Mobilité



**Bâtiments :
résidentiel et tertiaire**



**Agriculture, forêt &
alimentation**



Énergie & Économie circulaire



Industrie et emploi



Santé, Sport & Culture



...et 30 actions « phares »

Finaliser 1 Atlas biodiversité par EPCI

Réduire la consommation d'eau des industries

Accompagner la transition écologique des entreprises en particulier les plus gros émetteurs

100% territoire maillé par des solutions de recharge en énergies alternatives

Identifier et résorber les points noirs de continuité écologique

Reconquérir la qualité des eaux de 200 captages

Construire des service express métropolitains

Augmenter le nombre de professionnels de la filière rénovation et d'entreprises RGE

Démultiplier les projets de nature en milieu urbain

Développer la gestion intégrée des eaux pluviales en désimperméabilisant

Renforcer les aides à la rénovation des copropriétés et faciliter leur accès

Faciliter la réutilisation et l'innovation pour les matériaux de construction

Encourager le développement du covoiturage

Recycler 1 friche par EPCI

Augmenter le linéaire de haies

Promouvoir la rénovation globale via des garantie de prêts

100% territoire couvert par une offre de ressourcerie - recyclerie

Valoriser la cartographie des infrastructures fret et inciter à leur utilisation

Consolider des systèmes d'élevage résilients et herbagés

Développer les filières agricoles à bas niveau d'impact

Lutter contre la vacance du bâti en mutualisant

Développer le transport à la demande

Assurer le renouvellement et la résilience des forêts

Rétablir l'équilibre forêt gibier sur les 15 zones à enjeu

Promouvoir la tenue d'écomanifestations dans les domaines culturel et sportif

Hôpital du futur : écoconception des soins, bâtiments et énergie bas-carbone, gestion des déchets

Multiplier par 3 la capacité installée en projets ENR citoyens

Développer les infrastructures pour les circuits alimentaires et la transformation locale (PAT)

Développer les aires éducatives terrestres

Développer les synergies entre collectivités et industriels pour mieux valoriser les gisements de chaleur fatale

Accompagner la décarbonation des véhicules lourds





Biodiversité, eau & sols

La pollution, l'étalement des villes et la fragmentation qu'elles entraînent, la surexploitation des espèces et des milieux, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et le changement climatique sont les facteurs qui font pression sur la nature et mettent en péril la biodiversité.

De la même façon, la préservation de ressources communes telles que l'eau, le bois mais aussi le sol et sa capacité à stocker du carbone suppose une approche globale et relève d'une intrication de plusieurs leviers liés.

Dynamiques régionales

Le territoire du Grand Est est confronté à une érosion de sa biodiversité, avec près de 86% des habitats d'intérêts communautaires évalués dans un état défavorable ou la baisse d'environ 30 % depuis 2002 des effectifs d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles ou forestiers, mais aussi de ses ressources, comme en témoignent les prévisions de baisse des débits d'étiage à horizon 2050 (environ 10 à 20%).

Plusieurs stratégies régionales globales ont été développées : stratégie régionale biodiversité, plan eau, actualisation prochaine du SRADDET, et ont vocation à approcher de façon concertée et au long terme ces enjeux, en identifiant des grands axes prioritaires mais aussi des actions précises et déployables à court terme.

Pour 2030

- 10 %
de
prélèvements
d'eau en moins

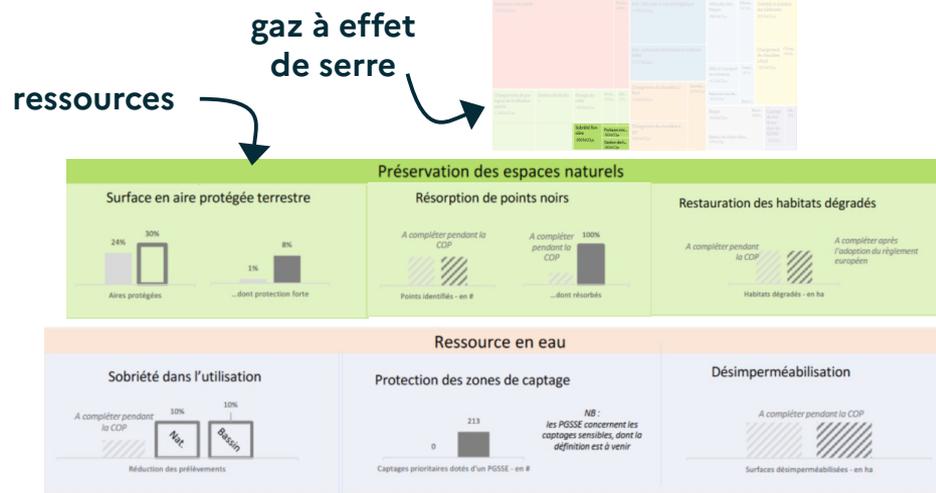
**181 captages
prioritaires**
où les concentrations en
nitrates et pesticides sont
réduits

**10 zones
humides**
restaurées

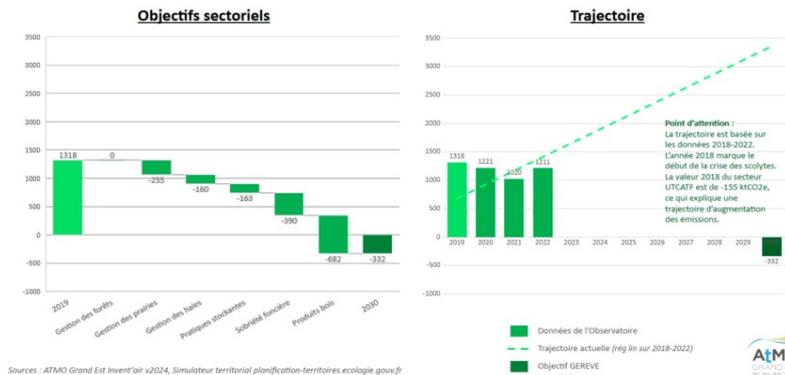
89 millions
d'arbres plantés (d'ici 2026)

diviser par 2
La consommation
d'espaces naturels
agricoles et forestiers (d'ici
2031)

1000 ha
de friches renaturées ou
recyclées



Objectifs sectoriels



Liste d'actions



Actions 2024/2025

Redynamiser les centre-bourg en densifiant, reconstruisant et valorisant les espaces artificialisés

Créer un outil d'accompagnement aux compensations notamment carbone et écologique

Identifier et résorber les points noirs de continuité écologique

Restaurer 1000 hectares de zones humides

Finaliser 1 atlas biodiversité par EPCI

Développer la gestion intégrée des eaux pluviales en désimperméabilisant

Démultiplier des aires terrestres éducatives

Démultiplier les projets de nature en milieu urbain

Recycler 1 friche dans chaque EPCI

Actions à planifier

Mettre en place une gouvernance dans chaque sous-bassin pour optimiser la gestion quantitative de l'eau

Simplifier les modes de gouvernance sur les espaces protégés

Recenser les zones humides du territoire régional

Améliorer le traitement des eaux usées

Mieux prendre en compte les sols et leurs fonctionnalités

Végétaliser les dépendances routières et ferroviaires

Développer la médiation / surveillance des milieux naturels

Assurer la compatibilité de l'usage agricole de l'eau avec les objectifs de sobriété

Reconquérir la qualité des eaux de 200 captages





Transport & Mobilité

La part du domaine du transport et des mobilités sur la décarbonation du Grand est représente 1/4 des leviers d'actions possibles et porte à la fois sur le transport de marchandise et de voyageurs. Ces leviers reposent à la fois sur une évolution de la motorisation et de la consommation énergétique, et sur une évolution des usages pour faciliter le report modal, les nouvelles mobilités, l'aménagement territorial adapté...

L'activation de ces leviers repose aussi sur une gouvernance novatrice, avec la montée en compétences à venir des autorités organisatrices de la mobilité suite aux évolutions de la loi LOM de 2019.

Dynamiques régionales

Une part importante des efforts à réaliser porte sur le **transport de marchandises**, le Grand Est étant la 1ère région en volume de marchandises importées/exportées et disposant d'une connexion européenne forte. Plusieurs actions sont ressorties des échanges, notamment en matière d'infrastructures de fret et d'aménagement pour la logistique urbaine, et sont complétées par la feuille de route fret et logistique régionale publiée en septembre 2023 et par l'ORTL.

Les actions régionales propres au **transport de voyageurs** sont plus diffuses mais, une fois agrégées, ont un impact équivalent à celle des actions fret. Sur cette thématique plus particulièrement, l'action des collectivités n'est pas négligeable et leur montée en compétences future viendra renforcer la dynamique.

Pour 2030

-5 %
de baisse de
consommation
moyenne au 100 L des
véhicules thermiques

1/6
véhicules
électrique en
circulation
(460 000 VE)

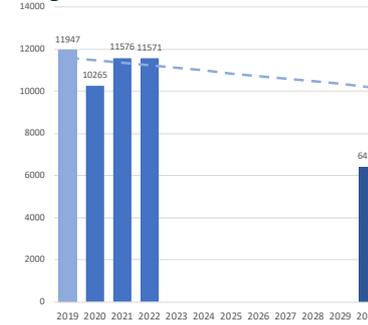
x 10
de bus et cars
décarbonés en 2030
par rapport à 2022
(environ 900)

25 %
de report
modal pour
le fret (fleuve
& rail)

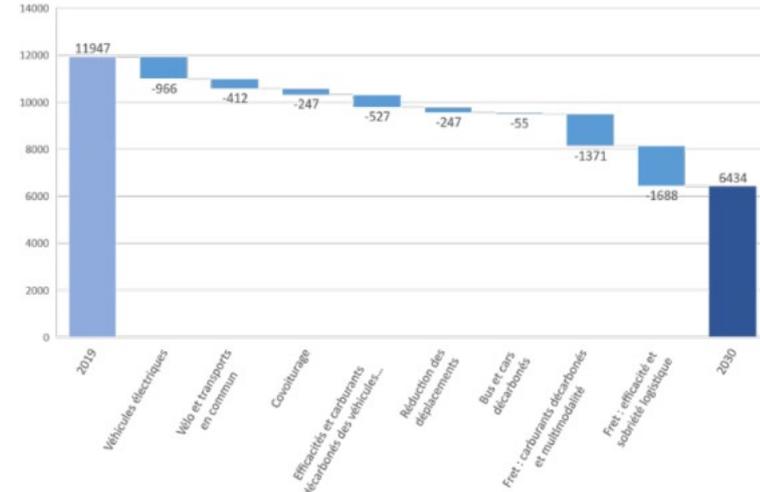
1 sur 5

inciter 1 personne sur 5
à covoiturer deux fois
par semaine pour aller
au travail

Objectifs sectoriels



■ Données de l'Observatoire
 - - - Trajectoire actuelle (freely lin sur 2015-2022)
 ■ Objectif GEREVE



Liste d'actions





Actions 2024/2025



Encourager le déploiement du covoiturage



Développer les solutions de transports à la demande



Accompagner la décarbonation des véhicules lourds



Renforcer le maillage territorial des solutions de recharge en énergies alternatives



Déployer 3 Services Express Régionaux Métropolitains



Soutenir le fret fluvial et ferroviaire en valorisant la cartographie des infrastructures

Actions à planifier

Accompagner les employeurs publics et privés dans la définition de plans de mobilités, notamment à l'échelle d'une zone d'emploi

Communiquer sur les gains associés à une mobilité plus sobre

Développer un parcours voyageurs plus simple et lisible

Développer l'usage du vélo

Favoriser le confort et la sécurité des cheminements piétons





Bâtiments : Résidentiel & tertiaire

Les leviers d’actions concernant les bâtiments résidentiels et tertiaires représentent 1/5 du potentiel de réduction d’émission de GES dans le Grand Est. De manière simple, cela consiste à consommer moins d’énergie via l’isolation et, quand on consomme, d’émettre moins de GES en changeant les chaudières fioul et gaz vers des systèmes de chauffage décarbonés.

Dynamiques régionales

Dans la **rénovation du bâti**, une vision globale est nécessaire : changement de chaudière couplée à une isolation thermique s’inscrivant dans une rénovation globale, et ce aussi bien dans le résidentiel que dans le tertiaire. La massification de l’action à l’échelle des collectivités, des copropriétés ou de quartiers peut permettre de pleinement mobiliser le levier.

Pour 2030

-15 %

de consommation énergétique dans le résidentiel

-25 %

de résidences équipées de chaudières au gaz

diviser par 4

le nombre de résidences équipées de chaudière au fioul

-33 %

de consommation énergétique dans le tertiaire

diviser par 5

la consommation d’énergie fournie par les chaudières au fioul dans le tertiaire

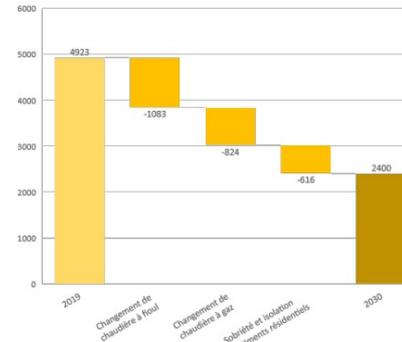
diviser par 3

la consommation d’énergie fournie par les chaudières au gaz dans le tertiaire

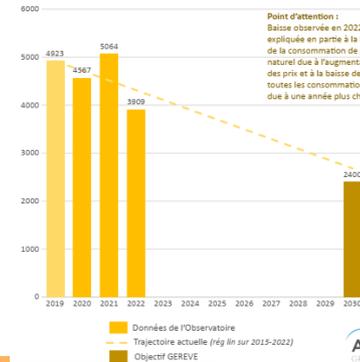


Résidentiel

Objectifs sectoriels

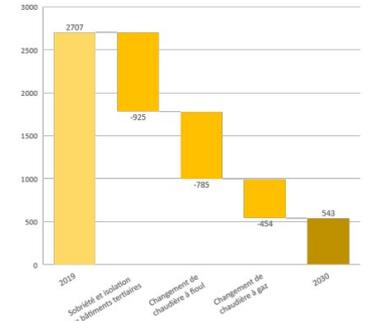


Trajectoire

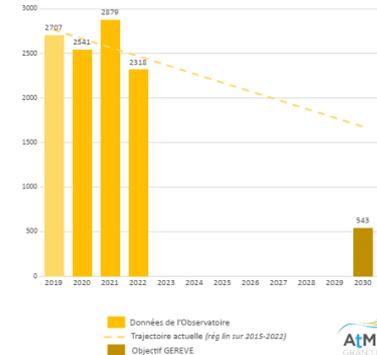


Tertiaire

Objectifs sectoriels



Trajectoire





Bâtiments : résidentiel & tertiaire

Actions 2024/2025

Accompagner les projets d'auto-rénovation sur le bâti ancien

Sensibiliser les fournisseurs de matériaux à la rénovation globale et performante

Promouvoir la rénovation globale des bâtiments via des garanties de prêts

Intégrer le recours aux ENR dans les rénovations BBC du parc social et des logements accompagnés

Accroître l'appui à la rénovation des bâtiments tertiaires publics

Faciliter la réutilisation et l'innovation pour les matériaux de construction

Renforcer les aides à la rénovation énergétique des copropriétés et faciliter leur accès

Actions à planifier

Développer l'offre et la demande en matière d'opérations architecturales bio- et géo-sourcées

Sensibiliser les collectivités aux opérations de rénovation à l'échelle de quartiers

Sensibiliser à la réversibilité des usages dans le bâti

Renforcer le niveau de performance énergétique dans les OPAH

Lutter contre la vacance du bâti en mutualisant





Actions 2024/2025



Augmenter le linéaire de haies



Consolider des systèmes d'élevage résilients et herbagers



Développer les filières agricoles à bas niveau d'impact



Assurer le renouvellement et la résilience des forêts



Développer les infrastructures nécessaires aux circuits alimentaires et à la transformation locale



Faire évoluer les habitudes alimentaires pour favoriser l'équilibre nutritionnel et limiter l'impact sur l'environnement



Former des professionnels de la restauration collective à l'utilisation de produits durables et de proximité



Rétablir l'équilibre forêt-gibier sur les 15 zones à enjeu

Actions à planifier

Établir une cartographie des ressources et usages de la biomasse

Accroître la teneur en matière organique des sols

Réduire l'usage des engrais azotés

Diminuer l'impact carbone du matériel agricole

Assurer la montée en compétence des exploitants et actifs agricoles

Accompagner le renouvellement des générations d'actifs agricoles

Accompagner les agriculteurs dans l'utilisation durable de la biomasse



Énergie & Économie circulaire

L'approvisionnement de nos activités se répercute directement sur l'impact écologique de notre production et notre consommation. Cet impact est multiple, tant au niveau des émissions de GES que des ressources, aussi nous retrouvons logiquement des leviers d'action de différentes natures : décarbonation et diversification de notre mix énergétique, limitation des déchets produits, valorisation de la matière...

Dynamiques régionales

En Grand Est, un dynamisme sur la qualité de notre approvisionnement est à l'œuvre depuis plusieurs années et se traduit notamment dans le SRADDET (et dans son volet PRPGD). On constate ainsi une progression régulière et importante de énergies renouvelables en électricité mais aussi en chaleur, et des trajectoires de plus en plus ambitieuses en matière d'économie circulaire, avec notamment 2 axes de travail forts sur les déchets du BTP et les biodéchets.

Pour 2030

500 GWh

d'installation de projet EnR citoyens

× 3

de la capacité installée en projet local et citoyens

- 30 000 t / an

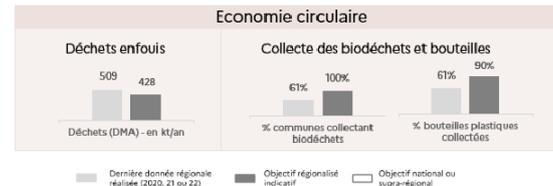
de baisse des déchets d'activités économiques liés à des actions de prévention

-85 kg

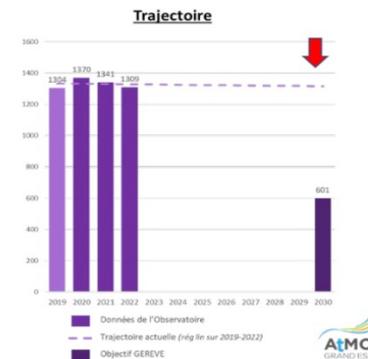
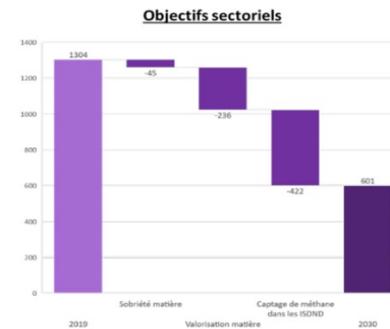
de déchets ménagers et assimilés par habitants et par an par rapport à 2019

+68 kg

De déchets ménagers et assimilés valorisés par habitant et par an par rapport à 2019

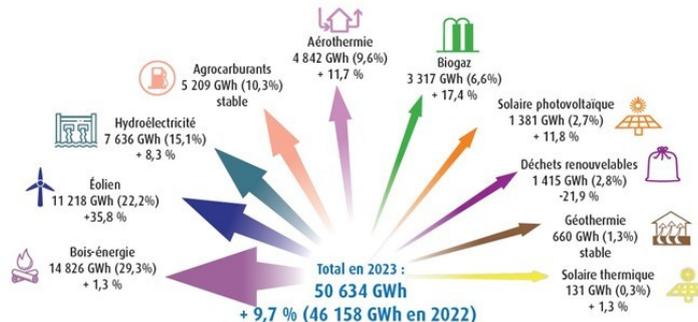


Objectifs sectoriels



Sources : ATMO Grand Est Invest'air v2024, Simulateur territorial planification-territoires.ecologie.gouv.fr

Production d'énergies renouvelables et de récupération en Grand Est par secteur



Liste d'actions





Energie et économie circulaire

Actions 2024/2025

Massifier l'incitation à la réduction des déchets par une tarification incitative

Déployer des filières de valorisation matière

Intégrer des clauses environnementales dans les marchés publics



Développer l'offre de recycleries et ressourceries locales – couverture 100 %

Développer un plan de sobriété énergétique régional

Atteindre 500 GWh de production EnR supplémentaires en 2030 financés par une SEM locale



Sensibiliser à la sobriété en facilitant l'appropriation des données individuelles de consommation

Mettre en place 3 contrats de réciprocité à la maille EPCI ou PTRTE



Développer les synergies entre collectivités et industriels pour mieux valoriser les gisements de chaleur fatale

Multiplier par 3 la capacité installée en projets ENR participatifs et citoyens

Actions à planifier

Rendre les achats d'occasion éligibles aux subventions

Accélérer le déploiement de la filière réemploi et de la réparation





Industrie et emploi

La transition écologique des entreprises s'appuie en premier lieu sur la transition de l'industrie dont l'activité productive peut être source de nombreuses émissions. La mise en place par le ministère de l'économie des contrats de transition écologique avec les 50 plus gros émetteurs industriels français s'est traduite très directement dans la région Grand Est, qui accueille 14 de ces 50 industries. L'effort de décarbonation industriel du Grand Est est en effet au dessus de la moyenne nationale, de l'ordre de 27 % de l'effort régional total de réduction de GES.

L'industrie n'est pas la seule activité économique à devoir engager une transition et de nombreuses filières et entreprises bâtissent des stratégies de transition écologique concernant les émissions de GES, l'économie circulaire et également l'évolution des compétences et formations adaptées.

L'accélération des mutations sociales, économiques et technologiques ainsi que la prise de conscience des enjeux environnementaux amènent en effet à repenser nos métiers et à les garder attractifs, notamment dans un contexte de concurrence transfrontalière. Cela nous amène également à faire évoluer les dispositifs de formation, composante essentielle de l'accès à l'emploi.

Dynamiques régionales

La région Grand Est est la 2ème région industrielle de France, avec 1/5 des salariés du Grand Est qui travaillent dans le secteur industriel (notamment métallurgies/sidérurgies, papeterie, chimie, verrerie, agro-alimentaire) et le tissu industriel parmi les plus émetteurs de France (14 sites parmi les 50 sites industriels nationaux les plus émetteurs) et donc, un fort enjeu de décarbonation de l'industrie concentré autour des secteurs précités. Une stratégie régionale concertée État/Région d'accompagnement à la transition écologique des entreprises sera finalisée au 2ème semestre 2024 et permettra de proposer un accompagnement de proximité aux industries les plus concernées par des objectifs de décarbonation.

Cet accompagnement de l'existant s'accompagne d'une vision au long terme concernant l'attractivité régionale en termes d'innovation, d'implantation économique, mais aussi d'offre de formation et d'évolution des compétences. On constate d'ores et déjà l'existence de plusieurs filières d'excellence diversifiées et structurantes, de la mise en place parcours de transformation dans le cadre du Business Act Grand Est pour accompagner les filières et d'une offre de formation étoffée (5ème région étudiante de France), qu'il convient de poursuivre.

Pour 2030

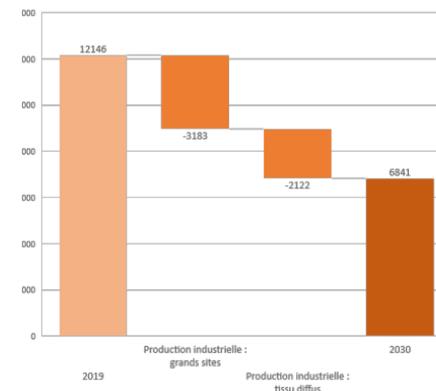
-50 %
de diminution des
émissions des grands
sites industriels

- 10 %
des prélèvements
d'eau

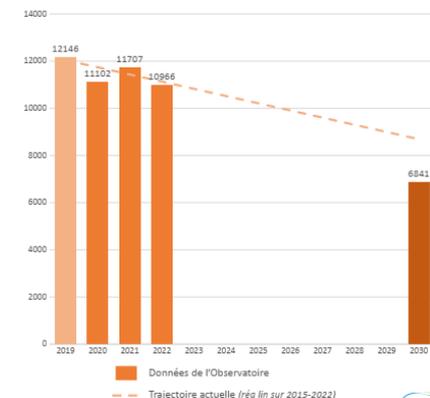
+ 100 entreprises
accompagnées en Grand
Est



Objectifs sectoriels



Trajectoire



Liste
d'actions





Accompagner les sites industriels et leurs dirigeants vers la transition énergétique et écologique de leurs activités



Accompagner les sites industriels et leurs dirigeants à développer une démarche de sobriété hydrique

Favoriser la structuration et le renforcement en Grand Est d'un écosystème d'innovation et d'offres de solutions indispensable à la transition écologique des entreprises

Renforcer le financement de la décarbonation et de la transition écologique de l'industrie

Actions à planifier

Qualifier le besoin de conseil aux entreprises pour la rénovation énergétique

Améliorer la connaissance de la dynamique de décarbonation des entreprises industrielles de la région

Encourager la sobriété foncière pour l'implantation durable de nouvelles installations industrielles

Développer l'économie de la fonctionnalité et de la coopération



Augmenter le nombre de professionnels de la filière rénovation et d'entreprises « reconnu garant de l'environnement »





Santé, Sport, Culture

La transition écologique dépasse la logique sectorielle et suppose la mutation de nombreuses activités, historiquement moins parties prenantes des sujets environnementaux et pourtant concernées au premier chef.

Les domaines du sport, de la santé, de la culture, sont en effet concernés par la mutation de leur action en propre : rénovation énergétique de bâti non conventionnel avec notamment 4500 immeubles protégés au titre des monuments historiques en Grand Est, décarbonation des mobilités de leurs publics par exemple pour les 468 festivals de la région, approche circulaire de leurs ressources et approvisionnement....

Mais ils jouent également un rôle important dans la sensibilisation à la transition écologique et sont, de fait, des maillons essentiels de pédagogie et de rayonnement, également au-delà des frontières. Il s'agit par exemple de faire évoluer les pratiques touristiques, de développer le tourisme de nature en valorisant les 48 réserves naturelles et 7 parcs naturels de la région, de sensibiliser les 60 % de personnes qui pratiquent régulièrement du sport dans leurs mobilités et leurs habitudes, de créer de nouveaux sujets et objets d'art pédagogiques, de considérer l'évolution du système de santé à l'aune du dérèglement climatique et de son impact sur les publics les plus vulnérables...

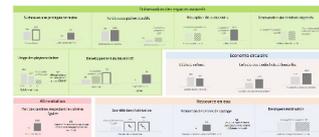
Pour 2030

100 %

des écoles, collèges et lycées labellisés E3D (Établissement en démarche globale de développement durable)

-40 %

de la consommation d'énergie des ES et ESMS (établissement ou service social ou médico-social)



Liste d'actions





Actions 2024/2025



Développer les aires terrestres éducatives



Hôpital du futur : écoconception des soins, bâtiments et énergie bas-carbone, gestion des déchets

Actions à planifier



Promouvoir l'organisation d'écomanifestations dans le sport

Accompagner la transformation des structures de santé, culture, tourisme et sport

Promouvoir l'organisation d'écomanifestations dans la culture



Les fiches actions 2024/2025



Restaurer 1000 hectares de zones humides

Levier(s) : Restauration des habitats dégradés

Présentation de l'action

Objectifs:

Déployer 10 opérations phares de restauration de zones humides et entretenir et restaurer 1000 hectares de zones humides par an

Description:

Les zones humides constituent des espaces pourvoyeurs de services écosystémiques qui jouent un rôle fort dans l'atteinte des objectifs du plan eau. Véritables éponges naturelles, les zones humides contribuent au soutien de la ressource en eau en période de sécheresse et jouent le rôle de zones tampons lors d'épisodes de crues.

De façon complémentaire à la mesure 30 du plan eau national, les services qui contribuent au collectif régional pour la biodiversité (services de l'État en région, Conseil régional Grand Est, Office français pour la biodiversité et Agences de l'eau) mènent un travail d'identification d'opérations de restauration et de préservation des zones humides en Grand Est.

Contexte

- 4e plan national milieux humides 2022-2026 adossé à la stratégie nationale biodiversité 2030
- La mesure 30 du plan eau vise à valoriser 70 projets d'opérations phares labellisées « solutions fondées sur la nature » à des fins de démonstrateurs, en particulier pour la restauration des zones humides, la renaturation ou encore la restauration des cours d'eau

Contact :

Porteur : Collectif biodiversité (CR, DREAL, AE, OFB)

Indicateurs/Objectifs

- 10 opérations phares – 1000 ha/an restaurés

Calendrier

- 2024 :
 - bilan annuel PAOT
 - Avancement des travaux du CRB

Moyens financiers régionaux

- Aides des agences de l'eau
- Fonds vert – mesure renaturation en complément pour collectivités
- Conservatoires des espaces naturels, parcs naturels, ...





Identifier et résorber les points noirs de continuité écologique



Levier(s) : Résorption des points noirs de continuité écologique

Présentation de l'action

Objectifs :

Identifier les points noirs prioritaires de continuité écologique et les résorber d'ici 2030 de façon adaptée

Description :

Il convient dans un premier temps d'identifier les points noirs prioritaires où la continuité écologique est :

- d'intérêt régional (voire d'intérêt national) ;
- interrompue par un ou plusieurs réseaux routiers, ferroviaires, fluviaux ou d'énergie ;
- interrompue par le système agricole, urbain ou forestier ;
- mise en dysfonctionnement par des artificialisations bien identifiées (éclairage artificiel de continuités écologiques – trame noire –, collisions routières liées à des accès faune au réseau routier,
- végétalisation des abords routiers en faveur de biodiversité notamment pollinisateurs et micro-mammifères, etc.) ;
- faible à nulle (zones blanches biodiversité)

Croiser les enjeux des niveaux nationaux et locaux pour être le plus pertinent possible dans la priorisation et la proposition d'une liste.

Mettre en place une méthodologie de concertation et de validation de cette liste prioritaire en Grand Est en lien avec les collectivités.

Planifier la stratégie et mettre en œuvre l'ingénierie nécessaire à la résorption totale de ces points noirs à horizon 2030 : ingénierie stratégique, financière et technique.

Contexte

- Stratégie nationale biodiversité (SNB2030)
- Stratégie régionale biodiversité

Contact : J-P. Torre

Porteur : Collectif biodiversité régional / groupes de travail thématiques CEREMA

Indicateurs/Objectifs

- Pourcentage de points noirs identifiés
- Pourcentage de points noirs résorbés → objectif : 100 %

Calendrier

- Exploiter les études existantes (notamment Cerema) – fin 2024
- Mise en place d'un groupe de travail dédié - 2025
- Identification des points noirs prioritaires et des zones blanches TVB – 2025
- Définir la stratégie de résorption 2025/2026
- Résorption – Horizon 2030

Moyens financiers régionaux

- Fonds vert, FEDER, Life Biodiv'Est, AAP « trame et verte et bleue », Pacte en faveur de la haie, crédits des gestionnaires d'infrastructures routières
- Gestionnaires d'infrastructures, gestionnaires d'espaces naturels, collectivités





Créer un outil d'accompagnement aux compensations notamment carbone et écologique

Levier(s) : Sobriété foncière

Présentation de l'action

Objectifs :

Bâtir un outil adapté pour accompagner les collectivités et porteurs de projets dans l'application de la séquence « Éviter, réduire, compenser » et la mise en œuvre de l'objectif ZAN, notamment par la recherche de synergies dans la prise en compte des enjeux biodiversité, carbone et foncier.

Description :

La logique de compensation existe depuis plusieurs années déjà, avec le déploiement par l'État du label bas carbone ou des sites naturels de compensations par exemple. Elle interroge toutefois de plus en plus d'acteurs à l'heure de la sobriété, qu'elle soit foncière, carbone voire écologique. La compensation intervient comme dernier maillon de la chaîne et se conçoit donc à plus long terme, mais sa mise en place future suppose une réflexion amont pour garantir le caractère équitable et adapté de tels dispositifs.

La Région Grand Est a posé le cadre de la préfiguration de la démarche Grand Est Transitions Compensations qui doit déterminer les mesures et capacités d'une intervention régionale dans les domaines de la sobriété foncière, de la lutte contre la perte nette de biodiversité et de la neutralité carbone en visant la mutualisation des actions dans le respect de la hiérarchie « éviter-réduire-compenser » (ERC).

Si l'ensemble de la démarche vise à déterminer la forme d'un outil original permettant la mutualisation des solutions techniques et financières pour faciliter la mise en œuvre des différentes formes de compensations foncière, écologique et carbone, il a été convenu de segmenter les réflexions en 2 lots.

- Lot 1 : Dispositif d'appui à la mise en œuvre du ZAN et à la préservation de la biodiversité par la séquence ERC
- Lot 2 : Dispositif régional de développement de la contribution volontaire à la neutralité carbone et aux services environnementaux

Une procédure d'accord-cadre avec marché subséquents a été lancée courant 2023 pour permettre à la Région Grand Est de bénéficier d'un accompagnement à la préfiguration de la démarche Grand Est Transitions Compensations.

Contexte

- Loi Biodiversité de 2016 (séquence ERC), loi climat résilience de 2021 (ZAN), loi Industrie Verte de 2023
- Stratégie nationale biodiversité (SNB2030)
- Stratégie régionale biodiversité

Contact : K. Chmielczyk

Porteur : Costrat GETC (DREAL, DRAAF, SGARE, ADEME, RGE)

Indicateurs/Objectifs

- Suivi des comités techniques et stratégique et avancée des phases de marchés

Calendrier

- Octobre 2024 : Phase 1 (MS1) – Étude d'opportunité
- Fin 2024/début 2025 : Phase 2 (MS2) – Préconisations sur les formes du ou des outils
- Courant 2025 : Phase 3 (MS3) – Accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle (juridique, économique et feuille de route de l'outil)

Moyens financiers régionaux

- Banque des territoires
- CDC Biodiversité
- Label Bas Carbone





Redynamiser les centre-bourgs en densifiant, reconstruisant et valorisant les espaces artificialisés

Levier(s) : Sobriété foncière

Présentation de l'action

Objectifs :

La densification et le renouvellement urbain sont les 2 leviers principaux pour réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Le foncier en zone urbaine est globalement sous utilisé, les potentialités offertes par les documents d'urbanisme ne sont pas toujours pleinement exploitées. Il est pourtant possible de proposer des formes urbaines denses et désirables en misant sur la qualité du bâti et des espaces publics. L'action vise à expérimenter ces leviers dans les documents d'urbanisme et à les valoriser comme démonstrateurs tout en préservant le bâti remarquable.

Description :

1 - Enquête auprès des partenaires de la plateforme du foncier et de l'aménagement, pour identifier des EPCI, villes moyennes et centres bourgs engagés dans une expérimentation ou volontaire pour le faire

2 - Priorisation en fonction des niveaux d'avancement dans la démarche de révision ou d'élaboration du document d'urbanisme (DU) et accompagnement par les agences d'urbanisme et DDT pour inclure dans les cahiers des charges de recrutement des bureaux d'étude accompagnant les collectivités ce principe d'expérimentation

3 - Accompagnement de la collectivité et du bureau d'étude pour l'inclusion de l'expérimentation dans le DU

Animation régionale du réseau des collectivités expérimentatrice DREAL / Région

Partenaires : DDT, Agences d'urbanisme, EPF

Contexte

- Loi climat et résilience a fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050
- Le SRADDET en vigueur fixe déjà un objectif de réduction de la consommation foncière (objectif 11) et la modification en cours viendra préciser les objectifs de déclinaison territoriale de la trajectoire ZAN

Contact : J. Mouy, A. Biscaut

Porteur : Plateforme du foncier et de l'aménagement durable

Indicateurs/Objectifs

- Nombre d'hectares consommés par habitant
- Nombre d'expérimentations menées

Calendrier

- 3ème quadrimestre 2024 : consolidation de la fiche action avec les DDT et les agences d'urbanisme
- lancement de l'expérimentation en 2025

Moyens financiers régionaux

- AMI Stratégie foncière de la Région Grand Est offrant un accompagnement aux EPCI ayant une démarche de PLUI, en élaboration ou en révision
- Appui EPF
- Appui Cerema
- Programmes ANCT (ACV, PVD, VA)

Ressources utiles

<https://foncier-amenagement.grandest.fr/la-plateforme/presentation-de-la-plateforme/https://foncier-amenagement.grandest.fr/wp-content/uploads/2022/05/202204-7est-zan-eclairages-regionaux-web-rendu-final-compresse.pdf>https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/sites/artificialisation/files/inline-files/ZAN_Fascicule3.pdf





Présentation de l'action

Objectifs :

Dans tous les EPCI, réhabiliter et réutiliser au moins une friche dans l'enveloppe urbaine pour des projets de logement, d'activités économiques, d'aménagements urbains ou de renaturation, sans consommation nouvelle d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Description :

1 - Mobiliser les EPCI dans chaque département à travers les Comités Locaux de Cohésion Territoriale pour leur demander d'identifier sur leur territoire les friches à potentiel de mutabilité, en privilégiant les secteurs déjà identifiés comme prioritaires (OAP, secteurs ORT). Sur cette base, il sera attendu de l'EPCI de proposer un projet de recyclage foncier dans leur PTRTE

2 - Proposer à l'ensemble des EPCI un webinaire recyclage foncier permettant de présenter l'écosystème des partenaires susceptibles de les accompagner et les leviers financiers mobilisables dont le fond vert

3 - Prioriser au niveau départemental selon la qualité, l'éligibilité et la maturité les propositions de programmation au niveau régional

Contexte

- Loi climat et résilience de 2021 a fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) sur la période 2021-2031. Cette trajectoire progressive est à territorialiser dans les schémas régionaux puis les documents d'urbanisme. La révision en cours du SRADDET (notamment règle n°17) actuellement engagée visera à territorialiser cet objectif fort de réduction de la consommation.
- La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'outil cartofriches identifie, en août 2024, 2292 friches en région Grand Est pour une surface totale de 1532ha. Parmi ce repérage, 156 sont considérées comme reconverties, 969 sont en situation de friches mais avec un projet identifié et 1167 sans projet identifié. Le Grand Est possède donc un vivier important de sites en attente de reconversion.

Contact : J. Mouy, K. Chmielczyk / DCT

Porteur : Plateforme du foncier et de l'aménagement durable Etat-Région

Indicateurs/Objectifs

- 1000 ha de friches urbaines recyclées ou renaturées (cumulées d'ici 2030)

Calendrier

- 3ème quadrimestre 2024 : sensibilisation des EPCI en CLCT ou COP territoriales
- Avril 2025 : webinaire technique pour les EPCI
- Juillet 2025 : 1ère programmation régionale des projets soutenus avec le Fond Ver

Moyens financiers régionaux

- Fonds Vert – mesure recyclage foncier
- Dispositif Région Grand Est (AMO vocation Friches)
- Dispositif régional « Centralités »





Démultiplier les projets de nature en milieu urbain

Levier(s) : Préservation des espaces naturels



Présentation de l'action

Objectifs :

- Démultiplier les projets de nature (végétalisation) en milieu urbain
- Éviter les projets en défaveur de la nature en milieu urbain

Description :

- Éviter l'artificialisation de nouveaux sols en milieu urbain
- Inciter à la restauration de milieux naturels dans les zones urbaines et en particulier dans les quartiers les plus défavorisés, sans porter atteinte aux objectifs de densification et de lutte contre l'étalement urbain
- Accompagner les politiques de végétalisation des villes et villages par des politiques de l'arbre en ville et via le fonds vert. Promouvoir la règle des 3-30-300 : voir 3 arbres depuis sa fenêtre, habiter dans un quartier à 30 % de canopée, résider à moins de 300 m d'un espace vert
- Massifier les politiques de désimperméabilisation des cours d'écoles
- Renforcer la biodiversité urbaine par les haies
- Poursuivre et renforcer les actions de restauration des milieux humides
- Accompagner les entreprises d'isolation thermique des bâtiments par l'extérieur à installer des nichoirs artificiels pour oiseaux et chiroptères
- Favoriser les Solutions fondées sur la Nature comme solutions sans regret et gagnant gagnant

Contexte

- Stratégie nationale biodiversité (SNB2030)
- Stratégie régionale biodiversité
- Au-delà du zonage urbain dense des très grandes villes, il est souvent nécessaire de rappeler le caractère « urbain » de nombreuses communes de la strate 2500 à 25000 habitants, communes souvent composées d'une somme de lotissements, où les sols sont désormais presque pleinement artificialisés.

Contact : J.-P. Torre / B. Grandmougin

Porteur : DREAL - SEBP pilote / Région Service Biodiversité - appui OFB

Indicateurs/Objectifs

- Nombre d'hectares renaturés
- Nombre d'arbres plantés
- Nombre de km de haies plantées

Calendrier

- À compléter d'ici fin 2024

Moyens financiers

- Cerema
- OFB
- Fonds vert – mesure renaturation
- Agences de l'eau
- Région





Finaliser un atlas de la biodiversité dans chaque EPCI

Levier(s) : Préservation des espaces naturels



Présentation de l'action

Objectifs :

Élaborer des atlas de la biodiversité dans les communes et intercommunalités pour acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité communale ou intercommunale afin de préserver le patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux.

Description :

Un Atlas de la biodiversité communale (ABC) est un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises,...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire et d'établir un plan d'actions pluriannuel pour préserver la biodiversité.

Cette stratégie de capitalisation et d'acquisition s'articulera naturellement avec une démarche de planification territoriale qui repose sur la nécessité de disposer notamment de connaissances sur :

- les espaces et les espèces protégés ;
- la fonctionnalité des milieux en lien avec les continuités écologiques ;
- les pressions relevant notamment des zones d'urbanisation future ou de projets d'aménagement d'ores et déjà identifiés.

L'ABC vise à enrichir le volet « biodiversité » de l'état initial de l'environnement figurant au titre de l'évaluation environnementale dans le rapport de présentation du Plan local d'urbanisme ou dans le diagnostic territorial en annexe du SCoT.

Appel à projet annuel via le fonds vert arbitré par un jury régional animé par la Direction Régionale de l'OFB et composé de la Dreal, de la Région Grand Est et des Agences de l'eau (consultation des DDT en amont)

Contexte

- Stratégie nationale biodiversité (SNB 2030)
- Stratégie régionale biodiversité

Contact : D. Monnier / B. Grandmougin

Porteur : OFB pilote / Région – Service Biodiversité appui

Indicateurs/Objectifs

- Objectifs - Cible : Nombre de collectivités dotées d'un ABC avec pour cible 100% des collectivités engagées dans une révision de leur document d'urbanisme, en priorité les intercommunalités d'ici 2030
- Mesure de l'action : 1 atlas par EPCI

Calendrier

- au fil de l'eau avec 3 relèves de dossiers et jury : en mars, juin et septembre

Moyens financiers régionaux

- Fonds vert – mesure ABC





Développer la gestion intégrée des eaux pluviales en désimpermeabilisant



Levier(s) : Désimpermeabilisation

Présentation de l'action

Objectifs :

- Développer la gestion intégrée des eaux pluviales en désimpermeabilisant des surfaces (parkings, cours d'écoles et lycées,...), en déconnectant les réseaux d'eaux pluviales et en promouvant l'infiltration des eaux pluviales dans les projets d'aménagement
- Définir des usages domestiques de l'eau pour lesquels le recours à des eaux impropres à la consommation humaine est possible sous réserve du respect d'exigences techniques et sanitaires minimales en vue de prévenir les risques pour la santé des usagers et des consommateurs d'eau.

Description :

- Mise en œuvre de travaux de désimpermeabilisation et infiltration des eaux au plus près par acteurs collectivités, bailleurs sociaux, entreprises, etc.
- Dans le cadre du Life Biodiv'Est, le développement d'une cellule d'assistance technique passant par la création de 8 postes de techniciens eau et biodiversité dans les maisons de régions (développer 20 projets par an sur la désimpermeabilisation et la végétalisation des villes pour créer des îlots de fraîcheurs
- Mettre en place les conditions à la massification de l'usage des eaux non conventionnelles pour certains usages dits « domestiques » : lavage du linge, nettoyage des sols, évacuation des excréta, arrosage des espaces verts, alimentation des fontaines décoratives ...

Contexte

- Doctrine de l'État en Grand Est sur la gestion des eaux pluviales
- Plan Eau national
- Instruction nationale du 1^{er} juillet 2024
- SRADDET (règle 25)
- Feuille de route régionale d'adaptation au changement climatique

Contact : A. Lombard / B. Grandmougin

Porteur : OFB pilote / Région – Service Biodiversité appui

Indicateurs/Objectifs

- Nombre d'hectares désimpermeabilisés
- Nombre d'expérimentation industries, collectivités, particulier
- Gain de consommation en m3/an

Calendrier

- À compléter d'ici fin 2024

Moyens financiers régionaux

- Agences de l'eau
- Région et FEDER
- Fonds vert – mesure renaturation





Renforcer le maillage territorial des solutions de recharge en énergies alternatives

Levier(s) : Véhicules électriques



Présentation de l'action

Objectifs :

Renforcer le maillage territorial et la cohérence des solutions de recharge en énergies alternatives (H2, biogaz, électrique, biocarburant)

Description de l'action :

Permettre de mailler le territoire avec des solutions de recharge, qu'elles soient électriques ou relevant d'autres énergies alternatives.

Cela passe par une articulation des acteurs publics et privés, afin de cartographier les besoins et de coordonner les réponses apportées à ceux-ci.

Rejoint l'action 12 de la Feuille de route fret et logistique GE « Coordonner au niveau régional le développement des énergies alternatives » → <https://www.logistique-grandest.fr/feuille-de-route/>

Contexte

La décarbonation du secteur des Transports passe notamment par le changement de motorisation des véhicules circulant sur la route pour les usages non adaptés aux transports en commun. Il est donc prioritaire de renforcer l'offre de recharge en énergies alternatives afin de rendre attractive la substitution par ces dernières de l'usage des énergies fossiles. La bonne mise en place des SDIRVE sur le territoire doit permettre de planifier cette nouvelle offre de manière cohérente et d'éviter les zones blanches

- Mise en place des Schémas directeurs des Infrastructures de recharges pour véhicules électriques (SDIRVE) dans le cadre de la loi LOM
- Plan Motorisations à Faibles Emissions sur le périmètre régional
- 500 000 véhicules légers à convertir du fossile à l'électrique entre 2021 et 2030

Moyens financiers régionaux

- Dispositif d'aides aux études territoriales : <https://www.climaxion.fr/docutheque/appel-projets-etudes-territoriales-mise-place-flottes-faibles-emissions>

Contact : Région GE / DGA Transitions / Bruno Flochon

Porteur : Comité stratégique CS TE

Indicateurs / Objectifs

- Suivi de la motorisation des véhicules achetée (indicateur suivi au niveau national)
- Composition du parc immatriculé (indicateur suivi au niveau national)
- Actualisation annuelle des chiffres SDIRVE
- Nombre de bornes de recharges alternatives (pas uniquement électriques)
- Intégration de cet objectif dans les contrats de bassin de mobilité

Calendrier / Méthode

- Pour les particuliers, l'État continuera en 2024/2025 de s'investir dans le suivi de la bonne mise en place partout sur le territoire de la région des SDIRVE.
- Pour les entreprises/marchandises, il s'agit de poursuivre le Plan Motorisations à Faibles Emissions conformément à l'action 12 de la feuille de route fret et logistique Grand Est (« Coordonner au niveau régional le développement des énergies alternatives ») qui dispose de son propre comité opérationnel afin d'animer et de développer la mise en réseau des acteurs & de faciliter la coordination de leurs actions.
- En 2024/2025, la présentation de l'étude « Corridor H2 » permettra de poursuivre la structuration de la filière H2 dans la région.





Accompagner la décarbonation des véhicules lourds

Levier(s) : Fret : carburants décarbonés et multimodalité



Présentation de l'action

Objectifs :

Accompagner la décarbonation des véhicules lourds en renforçant les missions d'accompagnement à la conversion des flottes privées et publiques. Faire émerger et accompagner des projets pilotes dans le Grand Est sur le rétrofit des matériels longue durée de vie (notamment fret ferroviaire et fluvial et matériels industriels).

Description de l'action :

- Réalisation de campagnes de communication à destination des professionnels sur le sujet.
- Réalisation de plusieurs expérimentations / démonstrateurs pouvant préfigurer un passage à l'échelle sur les différents modes (Appel à projet ADEME en cours ou Région par exemple). L'expérimentation comprendra une expérimentation de « rétrofit ».
- Utilisation des ressources de l'éco-contribution afin de mettre en place un dispositif de financement de la conversion aux énergies alternatives des flottes poids-lourds des entreprises de la région.
- Achats de nouvelles rames ferroviaires moins polluantes, accompagnement d'investissement dans les infrastructures ferroviaires.

Contexte

La décarbonation des véhicules de transport de personnes ou de marchandises est stratégique en plus du report modal dans la perspective de transition écologique. Des outils nationaux existent pour stimuler cette conversion aux énergies alternatives et des dispositifs nationaux vont émerger notamment dans le contexte de la mise en place de l'éco-contribution. Cet enjeu est l'un des piliers de la stratégie régionale du fret et de la logistique.

- Stratégie nationale du fret et de la logistique
- Stratégie Régionale du Fret de la Logistique (action 16: « Aider financièrement les transporteurs verdissant leurs flottes »)
<https://www.logistique-grandest.fr/feuille-de-route/>
- Plan Motorisations à Faibles Emissions

Contact : DGA Mob – RRN / DGA Transition B. Flochon

Porteur : À mettre en place dans le cadre de l'ORT&L ou sous l'égide de la RGE

Calendrier / Méthode :

- Groupe de travail à mettre en place dans le cadre de l'ORT&L ou sous l'égide de la Région Grand Est
- Stratégie d'utilisation des ressources de l'éco-contribution poids lourds.
- Appel à projet ADEME soutenant l'électrification des véhicules lourds (publié le 5/07/24, dépôt dossiers jusqu'au 21/08/2024 – 110 M€ issue du programme CEE E-Trans)

Indicateurs / Objectifs

- Taux d'entreprises utilisant des carburants alternatifs.
- Taux d'électrification du parc poids-lourds ou Taux d'utilisation des énergies alternative





Soutenir le fret fluvial et ferroviaire en valorisant la cartographie des infrastructures



Levier(s) : Fret : carburants décarbonés et multimodalité

Présentation de l'action

Objectifs :

Continuer à mieux connaître l'usage du fret par les entreprises de la région et inciter les entreprises à les utiliser (éco-contribution, investissements régionaux...).

Positionner les actions de la puissance publique au service de l'augmentation effective de la part modale du fret ferroviaire et fluvial (25 %)

Description de l'action :

- Valoriser voire compléter la cartographie des infrastructures fret disponibles sur le territoire (fleuve, rail, plateformes multimodales...).
- Mettre en œuvre les actions de la feuille de route régionale sur le fret et la logistique et articuler l'ensemble des mesures dans l'objectif national de doublement de la part modale du fret ferroviaire ou fluvial à l'horizon 2030.
- Adopter une stratégie régionale du fret pour renforcer l'action du Conseil Régional en la matière.

Contexte

- Contrat de plan État Région
- Stratégie Régionale du Fret de la Logistique (action 17 et ambition 6)
<https://www.logistique-grandest.fr/feuille-de-route/>

Contact : DGA Mob – RRN / DGA Transition B. Flochon

Porteur : ORT&L

Calendrier / Méthode :

- Promouvoir l'atlas plateformes et portail logistique ORT&L (cartographies existantes). Campagne de communication à destination des professionnels sur le sujet.
- Mise en œuvre des aides publiques au raccordement des ITE pour les entreprises
- Projet d'action d'ingénierie : accompagnement des professionnels du transport dans la transition énergétique par des référents spécialisés fournissant conseils neutres et indépendants

Indicateurs / Objectifs

- Objectifs - Cible : 25 % part de report modal pour le fret (15 % sur le ferré et 10 % sur le fluvial)
- 100 % des entreprises concernées informées des offres FRET disponibles sur le territoire





Développer les solutions de transport à la demande

Levier(s) : Vélo et transports en commun



Présentation de l'action

Objectifs :

Conforter et développer les solutions de transport à la demande (TAD), en particulier dans le périurbain et les ruralités et développer des campagnes de communication sur ces dispositifs

Description de l'action :

- Accompagner les AOM qui souhaitent développer des offres de TAD ayant vocation à :
 - Soutenir tous les publics, et en particulier les plus fragiles
 - Garantir un meilleur accès aux centralités du territoire et services, en particulier dans les secteurs ruraux, où une carence de l'offre de transport régulier est constatée
 - Etoffer le réseau de transport collectif avec une logique de regroupement de déplacement, de réduction du coût des trajets et de complémentarité avec les autres services de transport collectif
- Étudier la création d'une offre de TAD régionale « Fluo » qui vienne en complémentarité

Contexte

Le développement des transports en commun est crucial pour la décarbonation du secteur des Transports. Dans les territoires ruraux où les déplacements ne peuvent pas être massifiés, le transport à la demande est une opportunité pour proposer une solution de mobilité dans des zones moins denses.

- L'État et la Région Grand Est s'engage sur le financement des services de TAD mis en place dans par des AOM dans le cadre du Fonds Vert « Mobilités rurales » et du Pacte des ruralités.

Moyens financiers régionaux

- Fonds vert – mesure « mobilités rurales »
- Dispositif Région de soutien aux TAD

Contact : L. Schihin

Porteur : RGE

Indicateurs / Objectifs

- Créer 10 lignes de TAD Fluo
- Doubler le nombre de TAD financés par la Région d'ici 2030

Calendrier

- Juin 2024 : vote dispositif régional de soutien aux TAD
- 2ème semestre 2024 : mise en place opérationnelle du dispositif régional TAD
- Février 2025 : vote prévisionnel du TAD Fluo
- 2026 : Déploiement opérationnel prévisionnel de l'offre TAD Fluo





Encourager le déploiement du covoiturage

Levier(s) : Covoiturage



Présentation de l'action

Objectifs :

- Encourager le déploiement du covoiturage : accompagner la mise en place d'infrastructures de covoiturage (points de rencontres, lignes de covoiturage, plateforme de covoiturage...) et inciter à leur usage.
- Inciter les collectivités locales et AOM à mettre en place des dispositifs d'accompagnement du covoiturage.

Description de l'action :

- Financement de la mise en place d'infrastructures favorables au covoiturage.
- Soutien à la mise en relation des conducteurs et des passagers.
- Coordination des actions des collectivités locales concernant le covoiturage au travers des bassins de mobilité.
 - Encourager les AOM locales à mettre en place un service de mobilité covoiturage, mais potentiellement aussi autopartage, service de location de vélo, TUS.
 - Encourager les AOM à mettre en place une planification des déplacements sur leur territoire afin de connaître les itinéraires privilégiés pour le covoiturage, ex : PDMS.
- Réalisation d'un schéma directeur du covoiturage dans chaque département de la région.

Précision : Intégrer les enjeux transfrontaliers dans les réflexions afin d'optimiser les offres alternatives au covoiturage en solo

Contexte

Le développement du covoiturage est l'un des leviers importants pour la décarbonation des mobilités du quotidien. L'encouragement de cette pratique peut se faire via le financement des services de covoiturages et des usagers que porte les AOM et que la Région accompagne. De plus, afin de rendre possible son amplification, la mise à disposition d'infrastructures (parking et voies) est aussi financée par l'État au travers du Fonds Vert

- Plan national covoiturage
- Plan Motorisations à Faibles Émissions

Contact : L. Schihin

Porteur : Région / Coordination des AOM

Moyens financiers régionaux

- Aides de l'État au travers du Fonds Vert – mesure Covoiturage
- Aide Covoiturage Région Grand Est
- Aides financières des AOM

Indicateurs / Objectifs

- Dispositifs financiers par l'AOM
- Schémas directeurs départementaux des aires de covoiturage
- Voie dédiées au covoiturage à l'échelle de la région
- Augmentation de la part modale du covoiturage
- Intégration de cet objectif dans X contrats de bassin de mobilité

Calendrier

- À partir de 2024 au travers des bassins de mobilité





Déployer 3 Services Express Régionaux Métropolitains

Levier(s) : Vélo et Transports en communs



Présentation de l'action

Objectifs :

- Favoriser et développer les mobilités décarbonées et réduire la pollution de l'air
- Crédibiliser l'alternative à la voiture individuelle autour des grands centres urbains des SERM en améliorant la qualité des transports du quotidien, notamment par des dessertes plus fréquentes et plus fiables des zones périurbaines
- Garantir l'accès de toutes et tous à l'ensemble de l'aire d'influence métropolitaine et ses activités, et renforcer l'attractivité de ce dernier en désenclavant les territoires périurbains et ruraux insuffisamment reliés aux centres urbains.

Description de l'action :

- La Région Grand Est et l'Etat souhaite développer l'offre de mobilités (trains, car express, vélos, services et infrastructures) autour des plus grands pôles urbains du Grand Est.
- Obtenir le statut de SERM d'ici fin 2024 pour les projets de Strasbourg, de Lorraine-Luxembourg et de Mulhouse-Bâle :
 - Le SERM de Strasbourg vise à élargir l'offre de trains et de cars express sur l'ensemble des axes autour de la métropole. Il intègre les aménagements de voies réservées aux BHNS.
 - Le SERM de Lorraine-Luxembourg s'inscrit dans la continuité des aménagements prévus dans le protocole franco-luxembourgeois de 2018 et vise à élargir territorialement l'ambition de l'amélioration de l'offre en transports en commun.
 - Le SERM de Mulhouse-Bâle vise à développer l'offre de service autour de l'étoile ferroviaire de Mulhouse dans un contexte d'accroissement du trafic liée au RER Basel.
- Construire le dossier de labellisation du SERM de Reims (à voir si on laisse parce qu'on a eu qu'un seul échange)

Contexte

Le développement des transports en commun au-delà des centres urbains est central pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les projets de SERM vise justement la croissance des services de mobilité et des transports en commun dans les territoires périurbains autour des grandes métropoles.

- En Grand Est, la préfiguration des SERM de Mulhouse, Strasbourg et Lorraine-Luxembourg est en cours en 2024 afin d'obtenir une reconnaissance statutaire nationale et pouvoir disposer de sources nouvelles de financement

Contact : J. Bocerean, M. Luxereau

Porteur : Comitologie SERM dédiée

Moyens financiers régionaux

- Financements SERM Etat/Région au CPER (650 M€ dont 130 M€ Etat et 197 M€ Région pour les investissements dans les infrastructures)

Indicateurs / Objectifs

- Octroi du statut de SERM pour les projets identifiés
- Déterminer et construire avec les Métropoles un schéma d'ensemble, autour d'une gouvernance stable associant les EPCI concernées
- Définir un modèle de financement adéquat avec les ambitions du SERM

Calendrier / Méthode

- 2024 : préfiguration et la construction des schémas d'ensemble (y compris les volets gouvernance et financement)
 - Elaboration des scénarios d'ambition pour les SERM de Mulhouse-Bâle et de Lorraine-Luxembourg
 - Organisation du premier comité stratégique et comité de pilotage pour le SERM de Strasbourg
- 2025 : Obtention prévisionnelle du statut de SERM pour les projets identifiés





Présentation de l'action

Objectifs :

- Mise en place d'un fonds de Garantie des Éco-Prêt à taux zéro

Description de l'action :

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) est un prêt soutenu par l'État, dont le taux d'intérêt est nul pour le maître d'ouvrage, permettant de financer des travaux de rénovation énergétique.

Le fonds de garantie a pour but de réduire le risque pour les banques et institutions financières, octroyant des éco-prêts à taux zéro, en couvrant les éventuels défauts de paiement des emprunteurs, pour des prêts qui ne seraient pas garantis par les organismes habituels et pour lesquels les paramètres sont définis par la Région Grand Est. Cette garantie ne concernerait que les projets dont le sinistre de crédit est modéré. Ces garanties encouragent les banques à accorder des Éco-PTZ à un plus grand nombre de ménages.

Le fonds de garantie s'inscrit dans une chaîne d'accompagnement complète et intégrée, visant à encourager et faciliter la rénovation énergétique globale et ambitieuse des logements. Ce processus est structuré et s'appuie sur les réseau France Rénov', les accompagnateurs Rénov' ainsi que la SEM Oktave, chacun jouant un rôle pour assurer la réussite des projets de rénovation.

Moyens financiers

- Moyens financiers nécessaires pour l'expérimentation du fond de garantie : 500 000 €

Objectifs

- Nombre de dossiers de demande d'Éco-PTZ garantis par le fonds de garantie : 20 en 2025, 30 en 2026, 50 en 2027

Calendrier

- Expérimentation sur une durée de 3 ans, lancée d'ici 2025
- Au bout des 3 ans, bilan de l'opération

Contact : C. LEBRUN / O. LONGIN

Porteur :

Contexte

- Stratégie nationale en la matière : Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique (95 % du parc rénové en 2050) – ANAH - MaPrimeRénov'
- Stratégie régionale en la matière : SRADDET (volet déchet) – Feuille de route habitat (ADEME, DREAL, Région)
- Enjeux territoriaux spécifiques :
 - Le Réseau France Rénov' en Grand Est, service public gratuit accompagnant les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique, proposant des conseils personnalisés et mettant en relation avec des professionnels qualifiés et les maîtres d'ouvrage.
 - La SEM Oktave, un outil d'accompagnement de financement pour les projets de rénovation énergétique d'envergure, avec une solution permettant aux ménages de bénéficier d'une avance sur les aides de l'État et de la Région pour financer leurs travaux de rénovation.





Renforcer les aides à la rénovation énergétique des copropriétés et faciliter leur accès

Levier(s) : Rénovation dans le résidentiel



Présentation de l'action

Objectifs :

- Amplifier et accélérer la rénovation énergétique performante du parc de logements privés collectifs du Grand Est en
- Réduisant le reste à charge des copropriétaires afin de faciliter le passage à l'acte sur des rénovations énergétiques performante
- Fluidifiant le parcours de rénovation des copropriétés via la mise en place de guichets uniques.

Description de l'action :

Cette action vise à renforcer les aides à la rénovation énergétique des copropriétés et faciliter leur accès à travers 3 actions complémentaires :

- Adapter le dispositif Climaxion pour inciter les petites copropriétés à mener des rénovations énergétiques performantes
- Inciter les collectivités locales à mettre en place des aides locales à la rénovation énergétique performante des copropriétés, complémentaires aux aides régionales et nationales existantes
- Déployer le système de guichets uniques avec d'autres intercommunalités du Grand Est attribuant des aides à la rénovation énergétique performante

Contexte

- Stratégie nationale en la matière : Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique (95 % du parc rénové en 2050) – ANAH - MaPrimeRenov'
- Stratégie régionale en la matière : SRADDET (volet déchet) – Feuille de route habitat (ADEME, DREAL, Région)
- Enjeux territoriaux spécifiques : La plupart des collectivités locales de la région portent ou soutiennent les Espaces Conseils France destinés à informer, conseiller et orienter les ménages pour la rénovation de leurs logements, certaines portent des OPAH Copropriétés Dégradés ou des Plan de sauvegarde et proposent des aides à la rénovation et plusieurs ont participé au Projet Copro Grand Est.

Contact : E. CHANVRIER

Porteur : DREAL

Moyens financiers

- Le soutien à 10 à 20 projets de rénovation énergétique performantes de copropriétés de moins de 10 logements avec une aide Climaxion renforcée est estimée à 300 000 € à 600 000 €
- Les moyens financiers à développer pour mettre en place des aides locales complémentaires sont à définir par les intercommunalités.
- Cette action ne mobilise pas d'enveloppe d'aides supplémentaire car elle fait suite à la réalisation de l'action B).

Indicateurs / Objectifs

- Augmentation du nb de rénovations énergétiques performantes de copropriétés par an (en nombre de copropriétés et en nombre de logements rénovés)
- Faire émerger 10 à 20 projets par an de rénovation énergétique performante de copropriétés de moins de 10 logements, financés par le dispositif CLIMAXION sur 2025 et 2026
 - Augmentation % d'habitants du Grand Est couverts par une aide locale à la rénovation énergétique des copropriétés
 - Augmentation du nombre de guichets uniques Région/intercommunalités

Calendrier

- A) 2025 : proposition d'adaptation du dispositif Climaxion soumises aux élus régionaux par le Service ENERGIES de la Région Grand Est
- B) et C) Pour les aides locales et le système de guichet, le sujet est à évoquer lors des COPIL du Projet Copro Grand Est et futurs COPIL SPRH Grand Est





Sensibiliser les fournisseurs de matériaux à la rénovation globale et performante

Levier(s) : Rénovation dans le résidentiel

Présentation de l'action

Objectifs :

Sensibilisation des grands fournisseurs de matériaux du Grand-Est

Description de l'action :

Accroître la capacité des fournisseurs à penser « rénovation globale et performante » face à leurs produits, dans leur métier, et en particulier lorsqu'il s'agira pour eux (1) de se fournir auprès des industriels et (2) de fournir les entreprises, qui en général, ne viennent pas avec des idées entièrement définies, mais dialoguent, écoutent, sont conseillées par leurs interlocuteurs négociants.

Plusieurs briques sont indispensables à ce titre : la formation (rappeler les fondamentaux qui permettent d'établir ce que l'on entend par performant), la motivation (pourquoi la performance ?) et l'association (type de produit + type de produit = performant).

Contexte

- Stratégie nationale en la matière : Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique (95 % du parc rénové en 2050)
- Stratégie régionale en la matière : SRADDET (volet CAE)

Moyens financiers

- 100 % des conseiller-ère-s France Rénov rencontrés et sensibilisés à ce projet
- Parmi les 100 % de conseiller-ère-s rencontrés, combien se sont impliqués dans ce travail et ont mis en œuvre des actions sur leur territoire (exemple : créer un partenariat avec des fournisseurs locaux)

Indicateurs / Objectifs

- Augmentation du nb de rénovations énergétiques performantes de copropriétés par an (en nombre de copropriétés et en nombre de logements rénovés)
- Faire émerger 10 à 20 projets par an de rénovation énergétique performante de copropriétés de moins de 10 logements, financés par le dispositif CLIMAXION sur 2025 et 2026
- Augmentation % d'habitants du Grand Est couverts par une aide locale à la rénovation énergétique des copropriétés
- Augmentation du nombre de guichets uniques Région/intercommunalités

Contact : N. PIECKO – Région Grand Est

Porteur : DREAL

Calendrier

- PHASE 1 : Lancement du projet (août 2024)
 - 1.1 Consultation/capitalisation : 2 mois à compter d'août 2024
 - Contact avec les conseiller-ère-s pour capitaliser sur les retours d'expérience intéressants et cadrer le sujet
 - 1.2 Réunions collectives : une à trois dates sur les mois d'octobre/novembre 2024
 - 1.3 Consolidation : à l'issue du mois de février 2025, auront été réalisés :
 - la cartographie des initiatives existantes dans le réseau
 - l'évaluation du % du réseau touché par l'action
 - la mise en place d'un espace où regrouper les ressources permettant aux espaces conseil
 - France Rénov' de s'investir dans le projet, qui pourra comprendre
 - * la mise en forme d'une boîte à idée
 - * un annuaire de contacts intéressants
 - * une liste de fournisseurs non exhaustive
 - * des fiches de retours d'expérience provenant d'initiatives intéressantes
 - 1.4 Réflexion (mars et avril 2025)
 - Définition des actions suivantes à réaliser sur la période juin 2025 – avril 2026, en se mettant en relation avec le centre de ressources Envirobat Grand-Est
- PHASE 2 : Poursuite du projet (avril 2025)
- PHASE 3 : Conclusion dur projet (avril 2026)





Intégrer le recours aux ENR dans les rénovations BBC du parc social et des logements accompagnés

Levier(s) : Rénovation dans le résidentiel

Présentation de l'action

Objectifs :

Réduire l'utilisation d'énergie fossile pour le poste d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) et chauffage du parc social en favorisant la mise en place de production d'Énergie Renouvelable (EnR) thermique ou de raccordement à un Réseau de Chaleur Urbain (RCU) lors de rénovation énergétique des logements sociaux. Il s'agit d'intégrer le recours aux EnR thermique, d'après la logique d'Énergi'Choix, lors de réhabilitation du parc social

Description de l'action :

- 1. Mobiliser et convaincre de l'opportunité et de la hiérarchie d'usage des EnR thermique
 - a. Retours d'expériences ciblés et réalisations témoins (avec bailleurs sociaux)
 - b. Animation et communication positive des solutions réalisées
- 2. Ajustement des dispositifs Climaxion et généralisation de la méthode pour le parc social
 - a. Remise en état du parc solaire thermique
 - Lorsqu'une installation est déjà existante, obliger un audit, et si besoin, la réhabilitation et remise en état de l'installation solaire thermique défectueuse lors d'une rénovation énergétique. Mise en place d'un dispositif de réhabilitations d'installations de solaire thermique : nettoyage des panneaux et changement du fluide, redimensionnement de la surface et du stockage, changement des composants (vase d'expansion, échangeur, pompe, calorifugeage) afin de rendre l'installation aussi performante que prévue.
 - b. Systématiser la logique d'Énergi'Choix auprès des bailleurs sociaux lors de rénovations énergétiques.

Contexte

- Stratégie nationale en la matière : Loi Climat et Résilience
- Stratégie régionale en la matière : SRADDET, Climaxion, Convention de transition écologique
- Enjeux territoriaux spécifiques : La faible proportion de projets exemplaires d'installation solaire thermique ne favorise pas l'émergence de nouveaux projets. En ce sens, une AMO piloté par l'ADEME Grand Est travaille actuellement en faveur de la redynamisation de la filière solaire thermique en Grand Est.

Contact : P. DIEBOLD (bâtiment), N. MORLET-DECARNIN (EnR)

Porteur : Région Grand Est, DECEC

Moyens financiers

- Temps de travail : environ 0,2 ETP région
- Dispositif CLIMAXION existant à destination des bailleurs sociaux
- Fond Chaleur : réhabilitation de solaire thermique < 25 m²

Objectifs

- 1.a : Réalisation d'au moins une installation par type de bâtiments en rénovation BBC
- 1.b : Sur 2 ans, sensibilisation de 80 % des bailleurs sociaux du Grand Est
- 2.a : 30 % de remise en état des installations défectueuses sur 2/3 ans
- 2.b : 100 % des dispositifs rénovations intégrant la logique Énergi'choix

Indicateurs de suivi

- Intention d'investissement des bailleurs à la démarche
- Nombre de nouvelles installations d'EnR Thermique et de rénovation (dossiers de subvention)
- Nombre de kW installés
- Émission GES évités

Calendrier

- Septembre 2024 à Septembre 2026





Intégrer le recours aux ENR dans les rénovations BBC du parc social et des logements accompagnés

Levier(s) : Rénovation dans le résidentiel

Présentation de l'action

Objectifs :

Réduire l'utilisation d'énergie fossile pour le poste d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) et chauffage du parc social en favorisant la mise en place de production d'Énergie Renouvelable (EnR) thermique ou de raccordement à un Réseau de Chaleur Urbain (RCU) lors de rénovation énergétique des logements sociaux. Il s'agit d'intégrer le recours aux EnR thermique, d'après la logique d'Énergi'Choix, lors de réhabilitation du parc social

Description de l'action :

- 1. Mobiliser et convaincre de l'opportunité et de la hiérarchie d'usage des EnR thermique
 - a. Retours d'expériences ciblés et réalisations témoins (avec bailleurs sociaux)
 - b. Animation et communication positive des solutions réalisées
- 2. Ajustement des dispositifs Climaxion et généralisation de la méthode pour le parc social
 - a. Remise en état du parc solaire thermique
 - Lorsqu'une installation est déjà existante, obliger un audit, et si besoin, la réhabilitation et remise en état de l'installation solaire thermique défectueuse lors d'une rénovation énergétique. Mise en place d'un dispositif de réhabilitations d'installations de solaire thermique : nettoyage des panneaux et changement du fluide, redimensionnement de la surface et du stockage, changement des composants (vase d'expansion, échangeur, pompe, calorifugeage) afin de rendre l'installation aussi performante que prévue.
 - b. Systématiser la logique d'Énergi'Choix auprès des bailleurs sociaux lors de rénovations énergétiques.

Contexte

- Stratégie nationale en la matière : Loi Climat et Résilience
- Stratégie régionale en la matière : SRADDET, Climaxion, Convention de transition écologique
- Enjeux territoriaux spécifiques : La faible proportion de projets exemplaires d'installation solaire thermique ne favorise pas l'émergence de nouveaux projets. En ce sens, une AMO piloté par l'ADEME Grand Est travaille actuellement en faveur de la redynamisation de la filière solaire thermique en Grand Est.

Contact : P. DIEBOLD (bâtiment), N. MORLET-DECARNIN (EnR)

Porteur : Région Grand Est, DECEC

Moyens financiers

- Temps de travail : environ 0,2 ETP région
- Dispositif CLIMAXION existant à destination des bailleurs sociaux
- Fond Chaleur : réhabilitation de solaire thermique < 25 m²

Objectifs

- 1.a : Réalisation d'au moins une installation par type de bâtiments en rénovation BBC
- 1.b : Sur 2 ans, sensibilisation de 80 % des bailleurs sociaux du Grand Est
- 2.a : 30 % de remise en état des installations défectueuses sur 2/3 ans
- 2.b : 100 % des dispositifs rénovations intégrant la logique Énergi'choix

Indicateurs de suivi

- Intention d'investissement des bailleurs à la démarche
- Nombre de nouvelles installations d'EnR Thermique et de rénovation (dossiers de subvention)
- Nombre de kW installés
- Émission GES évités

Calendrier

- Septembre 2024 à Septembre 2026





Accompagner les projets d'auto-rénovation sur le bâti ancien

Levier(s) : Rénovation dans le résidentiel

Présentation de l'action

Objectifs :

Mettre en avant l'autorénovation accompagnée auprès des conseiller-ère-s France Rénov.

Description de l'action :

Il s'agit ici de promouvoir une forme ARA impliquant un professionnel spécialisé en Bâti ancien, en particulier pour les projets intervenant sur le Bâti ancien.

- Proposer une séance de visioconférence afin de présenter le sujet et d'enclencher une réflexion sur comment promouvoir ce sujet auprès de la population et toucher les citoyens les plus prompts à s'engager sur ces projets.
- Faire le diagnostic du niveau de formation du réseau France Rénov' sur le sujet du Bâti ancien (et éventuellement des capacités de collaboration avec des organismes locaux possédant la compétence tels que les CAUE)
- Orienter vers des pistes de formation/collaboration les personnes pour lesquelles cela s'avère Pertinent
- Développer en partenariat avec Envirobat Grand-Est et son réseau l'offre d'accompagnement (formation d'artisans, cadre assurantiel, REX, ...)

Contexte

- Stratégie nationale en la matière : Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- Stratégie régionale en la matière : SRADDET
- Enjeux territoriaux spécifiques :

Moyens financiers

- Temps de travail NP : 10 % + Sollicitations d'Envirobat Grand-Est dans le cadre de son groupe de travail sur l'ARA

Indicateurs / Objectifs

- 100% des conseillers France Rénov sensibilisés à l'ARA
- 100 % des espaces disposent soit par partenariat, soit en interne, d'une personne en capacité de renseigner les ménages sur les spécificités du Bâti Ancien, et d'orienter, le cas échéant, vers un accompagnement sur chantier d'autorénovation

Contact : N. PIECKO

Porteur : Région Grand Est, DECEC

Calendrier

- PHASE 1 : Lancement du projet (août 2024)
 - 1.1 Consultation/capitalisation : 2 mois à compter d'août 2024
 - Contact avec les conseiller-ère-s pour capitaliser sur les retours d'expérience intéressants et cadrer le sujet
 - 1.2 Réunions collectives : une à trois dates sur les mois d'octobre/novembre 2024
 - 1.3 Consolidation : à l'issue du mois de février 2025, auront été réalisés :
 - la cartographie des initiatives existantes dans le réseau
 - l'évaluation du % du réseau touché par l'action
 - la mise en place d'un espace où regrouper les ressources permettant aux espaces conseil
 - France Rénov' de s'investir dans le projet, qui pourra comprendre
 - * la mise en forme d'une boîte à idée
 - * un annuaire de contacts intéressants
 - * une liste de fournisseurs non exhaustive
 - * des fiches de retours d'expérience provenant d'initiatives intéressantes
 - 1.4 Réflexion (mars et avril 2025)
 - Définition des actions suivantes à réaliser sur la période juin 2025 – avril 2026, en se mettant en relation avec le centre de ressources Envirobat Grand-Est
- PHASE 2 : Poursuite du projet (avril 2025)
- PHASE 3 : Conclusion dur projet (avril 2026)





Faciliter la réutilisation et l'innovation pour les matériaux de construction (matériauthèques)



Levier(s) : Produits bois

Présentation de l'action

Objectifs :

- Appuyer et Financer la transition énergétique et écologique des établissements publics de santé

Description de l'action :

- Identifier l'ensemble des matériauthèques existantes et benchmark.
- Croisement avec le maillage effectif des points de reprise REP des déchets du bâtiment, en cours de réalisation (CERC)
- Identification des zones blanches
- Identification des sites potentiels : sélectionner des emplacements stratégiques en fonction des travaux en amont, détermination d'un maillage territorial
- Structuration d'une filière du réemploi en région
- AAP pour la mise en place de matériauthèques où les besoins ont été identifiés

Contexte

- Stratégie nationale en la matière : Loi AGECE
- Stratégie régionale en la matière : Climaxion – PRPGD
- Enjeux territoriaux spécifiques : Assurer un maillage suffisant de points de reprise pour les entreprises + connaître et soutenir la filière « réemploi » + créer de nouveaux emplois (en nombre et en nouvelles compétences à mettre en relation avec les organismes de formation)

Contact : CERC (M. CETINSKI)

Porteur : Région, ADEME, OCAB, FFB, CAPEB, CROA, Envirobat, collectivités locales, centres de formation, associations (Remise...)

Moyens financiers

- AAP Climaxion région sur matériauthèques
- OCAB sur REP

Indicateurs / Objectifs

- → Création de 70 matériauthèques
- Répartition territoriale
- Quantité de matériaux réutilisés

Calendrier

- 4^e trimestre 2024 : réunion de lancement avec les partenaires identifiés, structuration d'un groupe de travail et élaboration d'un calendrier de travail





Accroître l'appui à la rénovation thermique des bâtiments publics tertiaires *Levier(s) : Sobriété et Changements de chaudière*

Présentation de l'action

Objectifs :

Le Conseil en énergie partagé (CEP) est un service permettant de mutualiser une compétence énergie entre plusieurs communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) n'ayant pas la taille ou les ressources suffisantes pour s'en doter en interne.

L'objectif est de leur permettre de mener une politique énergétique maîtrisée sur leur patrimoine : bâtiments, éclairage public, flotte de véhicule.

Description de l'action :

- Les CEP sur le territoire devra travailler sur les sujets suivants :
- Inventaire du patrimoine communal (bâtiments, flotte de véhicules, éclairage public)
- Recueil de factures et analyse des consommations et dépenses énergétiques, avec la réalisation et la présentation chaque année d'un bilan accompagné de préconisations hiérarchisées pour réduire les consommations et agir contre la hausse des prix des énergies
- Focus sur un ou plusieurs éléments de patrimoine (les plus consommateurs ou présentant des problèmes de confort thermique) : analyse, campagne de mesure...
- Accompagnement de projets, avec le suivi et l'accompagnement des collectivités adhérentes au CEP dans tous les projets de rénovation et construction de bâtiments afin de limiter les consommations, d'améliorer l'ambition des projets et d'aider à la recherche de subventions
- Animation énergie sur le territoire : valorisation CEE, achats groupés, mise en réseau des acteurs locaux, sensibilisation et formation des équipes (inter)communales et des élus, valorisation des retours d'expérience sur le territoire

Contexte

- Les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer dans la réduction des gaz à effet de serre. Leur objectif aujourd'hui est de réduire l'impact environnemental de leur territoire en maîtrisant leur consommation énergétique. Présent sur tout le territoire dans le Grand Est le Conseil en Energie Partagé (CEP) est là pour aider les petites et moyennes collectivités à agir concrètement sur leur patrimoine en réalisant des économies. Nous avons un réseau d'une trentaine de CEP sur le territoire (<https://www.climaxion.fr/contact/collectivites-associations#block-views-relais-block-co>)
- Par ailleurs, le Fonds vert, instauré en 2023, est un dispositif inédit visant à accélérer la transition écologique sur le territoire. La mesure relative à la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, qui répond à un besoin essentiel des collectivités territoriales, a rencontré un très fort succès en 2023.

Contact : C. Lebrun, O. Longin

Porteur :

Moyens financiers régionaux

- Les travaux de rénovation thermique des bâtiments publics tertiaires sont aujourd'hui aidés en grande partie grâce au fonds vert. Au titre du Fonds vert 2023, près de 58 M€ y ont été consacrés, permettant la rénovation de 300 bâtiments. Pour 2024, un montant de près de 60M€ a d'ores et déjà été programmé à ce jour au niveau régional, confirmant le dynamisme de cette mesure.
- Le renforcement du dispositif des CEP pour apporter une offre de conseil et d'accompagnement supposerait un besoin financier supplémentaire de 35 000€ / an / ETP

Indicateurs / Objectifs

- le nombre de CEP dans la région
- les économies énergétiques + financières de la collectivité
- le nombre de bâtiments rénovés
- les investissements financiers réalisés

Calendrier

- 2025 : qualification du besoin de CEP et identification de périmètres de déploiement
- Appels à projet annuels fonds vert



50



Présentation de l'action

Assurer le renouvellement des peuplements forestiers dans le contexte du changement climatique, en soutenant notamment :

- l'adaptation des peuplements
- la filière plants/pépinières et de nouveaux peuplements de référence pour la récolte de graines adaptées au changement climatique
- des tests en gestion d'essences forestières « nouvelles » (allochtones) dans le cadre des îlots d'avenir
- la régénération naturelle lorsqu'elle permet un renouvellement adapté
- s'appuyer sur la démarche Sylv'ACCTES qui permet à partir d'une concertation territoriale de déterminer les urgences sylvicoles locales puis d'établir des itinéraires techniques répondant aux urgences identifiées à l'échelle du massif forestier. Une expérimentation de Sylv'ACCTES a été conduite par la Région en 2022 et 2023 sur 5 territoires pilotes (PNR des Ardennes, Pays Barrois, Pays Terres de Lorraine, Pays de la Déodatie et de Remiremont et Parc National de Forêts). Un **déploiement de la démarche** a été acté sur d'autres massifs à partir de l'automne 2024. Le premier territoire de déploiement sera le PNR de Lorraine.
- développer les outils de connaissance, recherche expérimentation, observation (acteurs forestiers, recherche,...) et de partage, par exemple : PEPR FORESTT, projet ODAS de l'ONF, exploitation des données LIDAR pour la gestion forestière. Pistes d'approfondissement : capacités d'adaptation des essences locales (hêtre, chêne...)
- la préservation d'une trame de vieux bois(en lien avec les objectifs de maintien de la biodiversité)
- le soutien au maillon essentiel de la récolte et sylviculture que sont les entrepreneurs de travaux forestiers et sylvicoles (ETF)
- identifier les massifs forestiers à risques (dépérissements, incendies...) et l'accessibilité aux peuplements pour la récolte, la reconstitution/adaptation et la défense des forêts contre l'incendie (DFCI)
- accompagner les propriétaires forestiers (appui conseil, formations)

Contexte

- Stratégie régionale en la matière : Programme régional forêt bois (PRFB) – Stratégie Ambition 2030 – Stratégie régionale biodiversité
- Enjeux territoriaux spécifiques : déstockage carbone/ diminution du puits de carbone forestier lié aux dépérissements massifs, dont la crise scolyte (à partir de 2018)- problématique spécifique de déséquilibre forêt-ongulés en Grand Est

Contact :

Porteur :

Indicateurs/objectifs

- Évolution des plantations → **89 M d'arbres prévus d'ici 2026**
- La surface forestière reconstituée (plantations et régénération naturelle)
- Le nombre d'ha accompagnés par des aides au renouvellement (Etat / France 2030 / Fonds pérenne ; LBC ; Sylv'ACCTES...)
- Le nombre d'ETF accompagnés
- Accès aux peuplements forestiers : desserte – nombre propriétaires concernés – surfaces desservies
- Appui, conseils, formations aux propriétaires : nombre propriétaires accompagnés

Calendrier à dissocier des dispositifs d'aides

- Graines et plants : engagement du contrat de filière horticulture été/automne 2024 (RGE)
- Aide à l'investissement pépinières : dispositif régional IPAGE Végétal en préparation été 2024 – Engagement Automne hiver 2024 (RGE-FEADER)
- Aide aux ETF : nouveau dispositif RGE juin 2024 – AMI Ademe ESPR2 (4 juillet 2024) - AAP Grand Est RGE/FEADER Septembre 2024
- Aide à la reconstitution : Dispositif pérenne « renouvellement forestier » France Nation Verte publié 4/07/2024 Ouverture de l'AAP prévu pour le 15/10/2024
- Aide à l'amélioration de l'accessibilité aux peuplements : Desserte forestière – Dispositif en cours de préparation – PSN FEADER – AAP Grand Est FEADER/RGE pour octobre/novembre 2024
- Aide à la coopération forestière – Projet La petite forêt privée – Portage CNPF GE/CRAGE
- Actions de formations aux propriétaires (Portage UFGÉ, Union Régionale CoFor GE)





Présentation de l'action

Objectifs :

Développer et diversifier les filières agricoles à bas niveau d'impact sur l'eau, les émissions de GES et la biodiversité, dans une perspective d'adaptation au dérèglement climatique et de son atténuation en articulant les actions existantes et en veillant à leur cohérence

Description de l'action :

- **AMI annuel Région - Agences de l'Eau** « Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau » sur les zones à enjeu Eau
- **Plan Bio Régional**. Six axes : Développer la production bio viable et pérenne dans les territoires, en particulier dans les territoires à enjeu eau/ Accompagner toutes les fermes Bio vers plus d'autonomie, d'adaptabilité de durabilité et de résilience / Former tous les acteurs de la production Bio : Créer, développer et organiser des filières Bio / Développer la consommation, et la valorisation de nos produits Bio / S'appuyer sur un observatoire amont-aval des filières
- **Plan et Stratégie Protéines** : appui à la structuration de filières de valorisation
- **Contrat de Filière Protéines végétales** et nouvelles ressources : en cours d'élaboration (objectif Octobre 2024). Filières visées : luzerne, pois, féverole, soja, lentille et sainfoin, à destination de l'alimentation humaine et animale, ainsi que les filières insectes, fermentation et microalgues.

Contexte

- Stratégie nationale en la matière : Programme Ambition Bio 2027, Stratégie Nationale en faveur du développement des protéines végétales (plan protéines)
- Stratégie régionale en la matière : Ambition 20203 – Orientation 1.4., 2.2. et 2.3. - Plan Bio régional 2023-2027, Contrat de Filière Protéines végétales
- Enjeux territoriaux spécifiques : Zones vulnérables nitrates, Zones à enjeu eau prioritaire, Zones à enjeux biodiversité

Contact : Cécile Didellot (RGE) / Gabrielle Berthoux (DRAAF-SREAA) pour le Bio / AERM pour les AMI Eau / Soisic Ollion (RGE) / Etienne Roussel (DRAAF-SREAA) pour les protéines végétales

Porteur : Il existe des COPILs par action, modalités d'articulation et de mise en cohérence à structurer

Indicateurs/Objectifs

- Multiplier par deux les surfaces en légumineuses (55 974 ha en 2023 pois féveroles et lupins, lentilles, soja, sainfoin) (objectifs en cours de définition via CF protéines en préparation)
- Atteindre 11% de la SAU en agriculture biologique en 2027, soit 315 000 ha (8% en 2023)
- Augmenter les autres surfaces en BNI (systèmes herbagers, miscanthus, chanvre, sarrasin, TTCR...)

Calendrier

- Charte d'engagement pour les protéines végétales début septembre 2024

Il existe des COPILs par action, modalités d'articulation et de mise en cohérence à structurer

Moyens financiers

- AMI filières à BNI, Agences de l'eau - Région : Environ 1M€/an
- Plan Bio 0,56 M€ an pour animation
- Mesure PAC sur l'AB (Aide à la conversion (CAB), Ecorégime « Certification AB », crédits d'impôts AB)
- Projets de PEI : LORT'INNOV (filière ortie, porté par AGRIA-GE), PREDIRE (filières fruits, légumes et horticulture, porté par Planète Légumes), Mixing Seed (filière GC-PE, porté par FRCUMA GE)
- **Planification écologique MASA (France Nation Verte)**





Consolider des systèmes d'élevage résilients et herbagers

Levier(s) : Élevage durable – Gestion des prairies – Pratiques stockantes
Décarbonation – Fertilisation azotée



Présentation de l'action

Objectifs :

Consolider des systèmes d'élevage résilients permettant le maintien des surfaces en herbe :

- Stabiliser le nombre d'élevages/éleveurs
- Inverser la tendance à la baisse des surfaces des prairies permanentes

Description de l'action :

La consolidation des systèmes d'élevage et des surfaces en herbe nécessite une action coordonnée sur les exploitations et la filière.

Elle repose à court terme sur :

- L'accompagnement des éleveurs à travers le plan régional « Ambitions éleveurs » : mise en œuvre de 2000 parcours de transformation personnalisés et d'un réseau de 60 fermes de démonstrations
- la mise en œuvre de projets collectifs de territoire et/ou de filière visant à consolider la place des productions animales dans l'économie locale
- l'adaptation des outils de transformation (abattoirs...)

Contexte

Les exploitations et les filières d'élevage en Grand Est sont particulièrement vulnérables (faible valeur ajoutée, forte sensibilité à des événements climatiques de plus en plus extrêmes...) ; ils sont aussi pourvoyeurs de solutions, notamment pour la transition écologique. La reconquête de la souveraineté en matière d'élevage et le maintien des prairies sont partagés par l'État et le Conseil régional dans leurs stratégies respectives.

Indicateurs/Objectifs

Dans les fermes de démonstration :

- Diminuer la part de carburants fossiles dans l'énergie directe consommée en passant de 75% à 50 %
- Réduire le recours aux engrais de synthèse de 20%
- 100% des exploitations accompagnées augmentant au moins de 15% leur autonomie en fourrages et protéines notamment par les prairies
- Maintien des surfaces en herbe

Contact : Juliette Viel (Conseil régional – DEV), XXX (DRAAF – SREAA)

Porteur : Chambre Agriculture Grand Est

Moyens financiers

Dispositifs existants et porteurs :

- Programme Ambition Eleveurs financé par le Conseil régional (animation du programme, investissements des fermes de démonstration, parcours de transformation), le réseau des chambres d'agriculture (animation), le FEADER (parcours de transformation) et l'État (FNADT : fermes de démonstration)
- Guichet planification écologique « Maturation des projets territoriaux » et « Projet territoriaux de développement de filières de produits agricoles »
- Diagnostic des abattoirs (MASA)
- « Plans herbe » accompagnés par les Agences de l'eau

Calendrier (2023-2028)

- Décembre 2023 – Juin 2024 : Mise en place du réseau des 60 fermes de démonstration
- Septembre 2024 : Lancement des parcours de transformation
- Automne 2024 : Développement des actions de territoires





Augmenter le linéaire de Haies

Levier(s) : Gestion des haies



Présentation de l'action

Objectifs :

Mettre un terme aux arrachages et augmenter le linéaire de haies, en construisant un pacte régional pour les haies et les arbres intraparcellaires en milieu rural et urbain intégrant l'ensemble de la chaîne (production de plants, régénération naturelle, entretien des linéaires, valorisation des co-produits...)

Description de l'action :

- Convaincre et sensibiliser les agriculteurs sur l'intérêt des haies (effets sur le longs termes, et indirects, ...)
- Appui à l'animation et formation des opérateurs aux plans de gestion durable des haies
- Appui financier à l'investissement pour la plantation de structure arborées (haies et agro-foresterie)
- Appui à la structuration de filière de valorisation des produits bois issus de l'entretien des structures arborées

Contexte

- Stratégie nationale en la matière : Pacte en faveur de la haie

Indicateurs/Objectifs

- 4000 km de haies supplémentaires en 2030 (en gain net)
- Pour l'AAP plan régional en faveur de la haie, l'objectif pour 2024 est de soutenir la plantation de 782 km de haies

Contact : CR – Service biodiversité (Céline Bernard-Gardes) – DRAAF-SREAA (Gabrielle Berthoux)

Porteur : GT État-Région pilotant les AAP du pacte pour la haie (animation DRAAF)

Moyens financiers

Planification écologique MASA (France Nation Verte)

- Déclinaison régionale du Pacte en faveur de la Haie (110 M€ en 2024 au niveau national) avec un AAP portant sur deux dispositifs lancé le 14/06/24 (enveloppe régionale de 10,3 M€ gérée par la DRAAF) :
 - Volet « Animation »
 - Volet « Investissement »
- AAP « structuration des filières de valorisation durable de la haie » (géré par l'ADEME, enveloppe nationale de 10,57 M€ en 2024)
- AAP FEADER « Agroforesterie 2023-2024 » géré par le CRGE
- AAP « Trame verte et bleue 2024 », géré par la DREAL

Mise en œuvre - 2 GT complémentaires sont mis en place.

- Le copil Etat-Région sur la haie. Mis en place pour coordonner les 3 AAP en lien avec les haies (AAP Agroforesterie, AAP Trame verte et bleue et AAP pacte haie et construire un point d'info haie régional), Ce GT développe une dimension plus stratégique sur le développement de la haie en région.
- Le GT Etat (DREAL, CRGE, DDT, Agences de l'Eau) à caractère opérationnel, pour mettre en place l'AAP du « Pacte pour la Haie » national.

Calendrier

- mars 2024 : lancement du 1^{er} AAP « Animation » du « Pacte en faveur de la Haie » - 7 structures retenues
- juin 2024 : lancement de l'AAP « Investissement » du Pacte en faveur de la haie (échéance 31/10/24)
- Juillet 2024 : lancement des AAP : « Structuration des filières de valorisation durable des haies », porté par l'ADEME et « Investissements productifs dans la filières graines et plants »
- Août 2024 : lancement d'un 2^{ème} AAP du volet « Animation » (échéance 18/10/24)





Rétablir l'équilibre forêt-Gibier sur les 15 zones à enjeu

Levier(s) : Forêt sous gestion durable



Présentation de l'action

Objectifs :

Rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique sur les 15 zones à enjeu d'équilibre forêt gibier en mettant en place une animation par un tiers sur les 10 zones non couvertes.

Remarque : le rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique a pour but principal le renouvellement forestier et le rétablissement de la fonction de « puit de carbone » des espaces forestiers. Ce déséquilibre a également un effet sur la biodiversité, ainsi il s'agit aussi d'un objectif de la stratégie régional biodiversité.

Description de l'action :

- S'appuyer sur les travaux du comité paritaire sylvo-cynégétique (CPSC), instance officielle satellite de la Commission régional forêt – bois (CRFB) pour traiter de cette problématique spécifique ;
- Déployer l'animation régionale prévue sur les zones à enjeux à la suite des audits de chacune des zones, portée par l'OFB

Contexte

- Stratégie nationale en la matière : Assises Nationales de la forêt et du bois
- Stratégie régionale en la matière : PRFB – Ambition 2030 – Stratégie régional biodiversité
- Enjeux territoriaux spécifiques : Fort déséquilibre forêt – ongulés (15 zones à enjeux en termes d'équilibre sylvo-cynégétique identifiées par le comité paritaire sylvo-cynégétique)

Indicateurs/Objectifs

- Évolution des ZE – Indicateurs de changement écologique) – Prélèvements (d'animaux)
- Diviser par 2 la surface en déséquilibre (pour env 200 000 ha de ZE, passer à 100 000 ha ?)

Contact : DRAAF-SERFOB (Hubert Loye)

Porteur : CPSC/CRFB

Moyens financiers

- l'animation mise en place à partir de fin 2024 par la DR de l'OFB est prise en charge par la DRAAF sur des moyens du Fonds Stratégique Forêt Bois.

Calendrier

- Point de situation lors des comités paritaires (au moins un par an) permettant de tenir un objectif de réduction de 50 % des zones à enjeux à l'échéance des 5 ans.





Former des professionnels de la restauration collective à l'utilisation de produits durables et de proximité

Levier(s) : Alimentation

Présentation de l'action

Objectifs

Proposer une gamme complète de dispositifs et d'ateliers pour encourager les changements de pratiques et favoriser le partage de bonnes pratiques et de savoir-faire entre professionnels : Plaisir à la Cantine (primaires, collèges et lycées) et Nourrir C'est Plaisir (EHPAD) et séquences de pair à pair « partage de solutions.

- PARTAGE DE SOLUTIONS

Différentes actions et ateliers seront déployés notamment dans le cadre du programme ADAGE en partenariat avec les Départements, PAT, métropoles, PTRTE... et acteurs de la restauration collective sous l'angle « partage de solutions : comment aller + loin pour consommer + local » avec pour ambition de favoriser les échanges entre acteurs et notamment en pair à pair entre acheteurs et chefs, ou entre chefs. Les actions pourront prendre des formes diverses en fonction des territoires, des attentes, et seront organisées de manière collective et portées à l'échelle de chaque territoire.

- PLAISIR À LA CANTINE

Dispositifs de formation des acteurs impliqués dans la restauration collective (directeurs, principaux, gestionnaires, conseillers principaux d'éducation, cuisiniers et équipes de cuisine, parents d'élèves, infirmiers scolaires,...) abordant toutes les thématiques permettant d'améliorer la restauration et aller vers une alimentation saine et durable. Sessions comportant entre 8 et 12 établissements permettant échanges d'expériences et interactions.

Contexte

- Stratégie nationale en la matière : PNA (Plan National Alimentation), EGALim /PAT
- Stratégie régionale en la matière : ADAGE, PRSE4
- Enjeux territoriaux spécifiques : Mailler l'ensemble des territoires du Grand Est

Indicateurs/Objectifs

- Poursuivre le déploiement des dispositifs auprès des établissements du Grand Est pour aider les acteurs à aller notamment vers les objectifs EGALim et ADAGE (2/3 de produits locaux de qualité dont 1/3 de produits AB d'ici 2030)

Contact : DRAAF-SRAL/PNA (Marie-José Amara), Région Grand Est/ADAGE (Aurélie Marand)

Porteur : DRAFF / ADAGE

Moyens financiers

PLAISIR À LA CANTINE

- Environ 18 000 € par session à répartir entre cofinanceurs

PARTAGE DE SOLUTIONS

- Intégré au budget dédié à ADAGE, moyens requis limités, essentiel temps de travail préparatoire et présentiel (budget ADAGE 2024 sur axe 3. Accompagner les changements de pratiques : 100 k€)

Calendrier

PLAISIR À LA CANTINE

- 1 à 3 sessions par année

PARTAGE DE SOLUTIONS

- 6 septembre 2024 (Foire de Chalons) : Lancement du concept à l'occasion, sous la forme d'un petit déjeuner « partage de solutions » associant le Grand Reims, les départements de l'Aube et de la Haute-Marne et une ESAT local

Articulation à prévoir avec la mise en place de la « Task Force alimentation » régionale, lancée le 29 août 2024 en pré-ouverture de la Foire de Chalons, associant les acteurs de la chaîne de valeur de l'alimentation.





Faire évoluer les habitudes alimentaires pour favoriser l'équilibre nutritionnel et limiter l'impact sur l'environnement

Levier(s) : Alimentation

Présentation de l'action

Objectifs :

Massifier la sensibilisation auprès des différents publics sur l'évolution des habitudes alimentaires pour favoriser l'équilibre nutritionnel et limiter leurs impacts sur l'environnement (l'alimentation représente 25 % de l'empreinte carbone).

Description de l'action :

- CLASSES DE GOÛT

Il s'agit d'une formation de formateurs (1,5 jour) qui mettront en place les ateliers auprès des bénéficiaires. Chaque session concerne entre 8 et 12 participants.

Objectifs pédagogiques de la formation :

Faire vivre des émotions gustatives et sensorielles pour permettre une appropriation et une implication des encadrants. Mettre en évidence la participation des cinq sens dans la dégustation, isoler chacun des sens et mettre en place le vocabulaire qui s'y rapporte. Faciliter l'appropriation du projet et son intégration dans les différents champs disciplinaires.

- SEMAINES THÉMATIQUES DANS LES CANTINES

Organisation de menus autour d'un produit, de produits d'un territoire, travail avec les producteurs pour disposer des volumes suffisants, ateliers et échanges de recettes pour les chefs, communication auprès des convives et des familles, démonstrations ou ateliers sur site, visites d'entreprises/exploitations, livrets de recettes...

Contexte

- Stratégie nationale en la matière : PNA (Plan National Alimentation) et PNNS (Plan National Nutrition Santé)/SNANC (Stratégie Nationale Alimentation Nutrition Climat - à venir), EGALim , PAT
- Stratégie régionale en la matière : ADAGE, actions Lycées en Transition
- Enjeux territoriaux spécifiques : Mutualisation des actions déployées par les acteurs notamment les départements à travers les semaines Agrilocal, Fabuleuses légumineuses...

Contact : DRAAF-SRAL/PNA (Marie-José Amara), Région Grand Est/ADAGE (Aurélie Marand)

Porteur : DRAAF en partenariat avec la référente régionale L'Univers du Goût en Alsace et la Maison de la Nutrition de Reims / Cotec territoriaux associant les PAT, collectivités, acteurs et exploitations

Indicateurs/Objectifs

- Nombre de sessions/semaines thématiques réalisées/an
- Nombre de participants cumulés /an

Moyens financiers

CLASSES DE GOÛT

- 1 700 € par session de 8 à 12 participants

SEMAINES THÉMATIQUES DANS LES CANTINES

- Intégré aux budgets des porteurs initiaux + cofinancements potentiels
- Budget dédié à ADAGE, moyens requis limités, essentiel temps de travail préparatoire et présentiel (budget ADAGE 2024 sur axe 3. Accompagner les changements de pratiques : 100 k€)

Calendrier

CLASSE DE GOÛT

- Possible tout au long de l'année

SEMAINES THÉMATIQUES DANS LES CANTINES

- Programme annuel des Semaines thématiques ouvertes à échelles locales et régionales, inscription libre





Présentation de l'action

Objectifs :

Développer les démarches territoriales sur l'agriculture et l'alimentation, notamment en mettant en place des infrastructures nécessaires aux circuits alimentaires de proximité et à la transformation locale à l'échelle pertinente (outils de transformation, logistique et transports inter-modulaires...), en y associant les acteurs de la solidarité le cas échéant.

Description de l'action :

Soutenir des études de faisabilité, la mise en place d'outils de transformation et logistiques pour faciliter les approvisionnements de qualité notamment en restauration collective pour les produits répondant aux critères EGALim, en particulier dans le cadre des PAT.

De manière concertée, la Région et l'État identifieront les dispositifs et les outils les plus adaptés aux besoins, en associant si nécessaire d'autres partenaires experts. Les projets doivent s'inscrire dans les politiques en cours de déploiement et les aides potentiellement accordées seront soumises aux modalités d'attributions et de vote prévues par l'opérateur de soutien.

Des fonds européens pourront être mobilisés pour maximiser l'effet d'accompagnement du projet. Un suivi dans le temps sera mis en œuvre pour assurer de la pertinence de l'engagement de fonds publics.

Des actions déjà soutenues dans le cadre du plan de relance 2021 seront priorisées : ex : MIL du Grand Nancy, conserverie locale à Metz Métropole, étude logistique dans les Vosges...

Contexte

- [Stratégie nationale en la matière](#) : PNA/SNANC (à venir), EGALim /PAT
- [Stratégie régionale en la matière](#) : ADAGE
- [Enjeux territoriaux spécifiques](#) : Maillage territorial

Indicateurs/Objectifs

- Nombre de sessions/semaines thématiques réalisées/an
- Nombre de participants cumulés /an

Contact : DRAAF-SRAL/PNA (Marie-José Amara), Région Grand Est/ADAGE (Aurélié Marand)

Porteur : DRAAF en partenariat avec la référente régionale L'Univers du Goût en Alsace et la Maison de la Nutrition de Reims / Cotec territoriaux associant les PAT, collectivités, acteurs et exploitations

Moyens financiers

Planification écologique MASA (France Nation Verte)

- AAP « Soutien au déploiement des projets alimentaires territoriaux » (DRAAF), lancé le 05/07/24 et doté de 20 M€ au niveau national (voir aussi les mesures « filières territoriales » mentionnées dans la fiche 1.1.2)

Dispositifs régionaux notamment IPAGE transformation-commercialisation, Dispositif de mise en marché, programme ADAGE, Grand Est Agroalimentaire... enveloppe annuelle (8 M€ en 2024).

Gouvernance

Actions en cours avec restitution de l'avancement lors de COPILs, notamment dans le cadre des PAT, réseau inter-PAT, CRALIM

Pour les actions soutenues par le PR, clôture fin 2024

Une veille et une information aux porteurs seront déployées par les Maisons de Région, les services de la DRAAF notamment concernant les animateurs des PAT et via les opérateurs tels que les ARIAs en Grand Est, le réseau PARTAAGE, les chambres consulaires, les agences de développement économique...

Calendrier

Articulation à prévoir avec la mise en place de la « Task Force alimentation » régionale, lancée le 29 août 2024 en pré-ouverture de la Foire de Chalons, associant les acteurs de la chaîne de valeur de l'alimentation.





Présentation de l'action

Objectifs :

L'intégration de clauses environnementales dans les marchés publics permet d'agir à fois sur l'offre et la demande. In fine, il s'agit de favoriser l'achat de matériaux à faible impact carbone, de promouvoir l'approvisionnement local (circuit court), le recours aux matériaux de réemploi et les modèles économiques durables.

Description de l'action :

La mise en place d'un guichet vert en Grand Est, permettant l'animation et la montée en compétence des acheteurs publics, réalisera :

- De la sensibilisation des acheteurs pour qu'ils aient le réflexe d'intégrer les clauses environnementales dans leurs marchés
- De l'accompagnement de second niveau des acheteurs pour les aider à intégrer convenablement ces clauses à la fois au cas par cas et dans leur planification d'achat
- La formation des acheteurs sur les clauses environnementales
- L'animation de réseau autour des achats durables permettant le partage d'informations aussi bien en capitalisant les expériences qu'en échanges entre pairs

Contexte

- Le plan national pour des achats durables stipule un objectif de 100% des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération environnementale.
- La loi climat et résilience impose qu'en 2026, 100% des marchés devront comprendre une clause environnementale
- A l'échelle régional, le Business Act en 2021 a engagé un travail de Grand Enov+ pour développer les achats durables notamment en animant un réseau d'acheteurs (charte de la commande publique régionale)
- Une expérimentation de guichet vert avec un conseil de second niveau pour les acheteurs sur le Bas-Rhin a été mise en place. Les résultats sont concluants et montrent l'intérêt d'apporter un conseil de second niveau aux acheteurs.

Contact : E. ALBISSER

Porteur : ADEME, DREAL, CGDD, Région Grand Est, Collectivités

Moyens financiers régionaux

- Soutien financier de l'ADEME, du CGDD, de la DREAL et de la Région Grand Est

Objectifs

- Mise en place effective du guichet vert (structures contributrices et coordinateur)
- Poursuite du réseau au-delà de 3 ans d'expérience, même avec la baisse des soutiens
- Nombre de structures adhérentes des guichets verts
- Nombre d'acheteurs adhérents aux guichets verts
- Nombre de prestation de sensibilisation et d'accompagnement délivrés par le guichet

Calendrier

- Juin - Octobre 2024 : accord sur un financement d'amorçage des porteurs de projet institutionnels, définition de la structure porteuse de la coordination, finalisation du schéma organisationnel du futur guichet vert
- Novembre 2024 : contractualisation entre les parties prenantes et le porteur de la coordination
- Décembre 2024 : mise en place opérationnelle de la coordination et recrutement des porteurs de l'expertise des clauses environnementale
- 1^{er} semestre 2025 : mise en place du Guichet Vert pour les acheteurs





Déployer des filières de valorisation matières

Levier(s) : Sobriété matière des déchets

Présentation de l'action

Objectifs :

Promouvoir et accompagner le développement des filières de recyclage des déchets en Grand Est, pour produire de la matière première recyclée et permettre l'utilisation de celle-ci dans la fabrication des produits. Cela en créant un continuum des dispositifs d'aide et en communiquant auprès des têtes de réseaux et fédérations pour mettre en mouvement les entreprises sur ce sujet.

Description de l'action :

- Structuration des filières de recyclage par les REP (responsabilité élargie du producteur)
- Amélioration de la qualité des matières premières recyclées
- Résilience et sécurisation des approvisionnements de l'industrie française (développer les capacités de production, préparation, régénération et incorporation sur le territoire national)

Contexte

- Loi AGEC (décret 3R), Stratégie nationale d'accélération « Recyclabilité, recyclage et réincorporation des matériaux »
- SRADDET (obj 16 et 17), SRDEII
- La hiérarchisation des modes de traitement des déchets priorise la prévention (traitée notamment dans le cadre de la stratégie Cap vers le zéro déchet plastique en Grand Est), puis la préparation à la réutilisation et le recyclage des déchets

Moyens financiers régionaux

- Appel à projets ORMAT (Objectif Recyclage Matière) de l'ADEME
- AAP soutien à l'optimisation de la consommation des ressources

Contact : E. ALBISSER

Porteur : GT Plastique (Régions de France) et GT EC (ADEME / CCI / CMA / DREAL / Région)

Objectifs

- Augmentation des tonnes de matière recyclée et réincorporée
- Baisse de la part des déchets en enfouissement
- Réduction de la dépendance à des importations de ressources
- Développement économique du territoire

Indicateurs

- Indicateurs de la stratégie Cap vers le zéro déchet Plastique en Grand Est
- Indicateurs des projets d'études et d'investissements soutenus par l'ADEME et la Région (tonne de matière recyclée, tonne de matière réincorporée)

Calendrier

- /



60



Massifier l'incitation à la réduction des déchets par une tarification incitative

Levier(s) : Sobriété matière des déchets

Présentation de l'action

Objectifs :

La tarification du service d'enlèvement des ordures ménagères, par une redevance ou une taxe, peut être incitative en conditionnant les tarifs à la quantité de déchets produits par les foyers (ex : comptabilisation du nombre de levées de bacs d'ordures ménagères résiduelles dans l'année, ou pesée des bacs). Cela incite l'usager à réduire le nombre de sorties ou le poids de sa poubelle d'ordures ménagères résiduelles.

Description de l'action :

L'ADEME, CITEO et la Région Grand Est s'associent pour inciter les collectivités ayant la compétence de collecte à passer à une tarification incitative. Ils proposent des aides financières à la mise en œuvre et mettent à disposition des informations, études, retours d'expériences, outils et méthodes pour leur permettre de se lancer.

Contexte

- Loi de transition énergétique pour la croissance verte (25 millions d'habitants couverts par la tarification incitative en 2025, 37% de la population)
- SRADDET (37 % de la population du Grand Est couverte par une tarification incitative en 2025 et 40 % en 2031)

Moyens financiers régionaux

- Fonds Economie circulaire et Déchets de l'ADEME (dispositif tarification incitative) pour soutenir les études, la mise en œuvre et les investissements
- Dispositif d'aides de CITEO pour la mise en œuvre de la tarification incitative
- Dispositif d'aides de la Région Grand Est pour les investissements de modernisation de déchèteries sur les territoires couverts par la tarification incitative

Contact : E. ALBISSER

Porteur : ADEME / CITEO / Région

Objectifs

- Réduction des déchets ménagers et assimilés
- Augmentation de la valorisation matière des déchets non dangereux non inertes

Indicateurs

- Taux de population couverte par une tarification incitative

Calendrier

- Rencontres ADEME / CITEO / Région a minima annuelles afin de partager les informations sur les collectivités qui ont un projet de tarification incitative ou qui l'ont instaurée, d'analyser l'évolution du taux de couverture régional de la population en tarification incitative au regard de l'objectif régional, et d'adapter la stratégie d'intervention en conséquence





Présentation de l'action

Objectifs :

Trouver des leviers pertinents qui permettront de booster les filières du réemploi et de la réparation, en quantifiant et qualifiant les diverses aides et subventions sur la filière réemploi y compris sur les produits non couverts par une Responsabilité Élargie du Producteur (REP) ou non couverts par les fonds réemploi dédié.

Description de l'action :

Un diagnostic est donc en cours de production, et comprendra notamment des éléments cartographiques de recensement des structures régionales du réemploi, des flux, des zones de chalandises...

Après avoir fait un état des lieux de l'existant, et en fonction des besoins révélés, il est prévu, avec les partenaires du territoire (éco organismes/ CRESS/ collectivités/ADEME) :

- D'analyser les actions inscrites dans les PLPDMA existants
- De mettre en place des groupes d'échanges mixtes de bonnes pratiques pour favoriser l'émergence de structures et la coordination entre les structures
- De valoriser les retours d'expériences en termes de facilitation par la mise à disposition de zone réemploi/dons par les collectivités et autres acteurs territoriaux, la formation d'agents de déchetterie, la diffusion de modèle économique...
- D'étudier l'opportunité de déployer des financements existants ou à construire
- De réactiver une Communauté à ce sujet est ouverte sur la plateforme www.collectif-grandest.org
- De créer d'un Groupe de Travail PLPDMA

Contexte

- Plan national de Prévention des Déchets (développement du réemploi et de la réutilisation), Loi AGECE (5 % d'emballages réemployés mis en marchés en France en 2023 et 10% en 2027)
- SRADDET (volet déchet)

Moyens financiers régionaux

- Fonds réemploi, inadapté à la création de structure et à l'orientation vers un maillage pertinent (utile sur le fonctionnement de structures déjà matures)
- Soutien au réemploi et à la réparation (dispositif régional, mais 10 000 € par dossier). Recensement des aides existantes possibles prévu dans l'étude

Contact : A. Munier

Porteur : Groupe de travail PLPDMA

Objectifs

- Augmentation du taux d'objet réemployé
- Développement de nouveaux marchés de réemploi dans les zones non couvertes
- Facilitation du réflexe "réemploi" lors d'achat (pour le particulier et l'entreprise) en développant l'offre
- 100% des ménages couverts par une offre de réemploi

Indicateurs de mesure de l'action

- En fonction des résultats de l'étude

Calendrier

- Juin-Septembre 2025 : Rapport final de l'étude régionale réemploi
- Animation du GT PLPDMA et analyse des PLPDMA existants
- Mise en place de groupes de travail sur les éventuels secteurs en ayant besoin
- Evolution éventuelle des outils financiers existants





Sensibiliser à la sobriété en facilitant l'appropriation des données individuelles de consommation

Levier(s) : Sobriété et isolation des bâtiments tertiaires

Présentation de l'action

Objectifs :

- Accompagner les ménages dans l'utilisation des données de suivi de leur consommation énergétique
- Guider et prioriser leurs actions pour davantage de sobriété énergétique
- Pérenniser et accélérer la baisse de la consommation d'énergie

Description de l'action :

- Inventaire des outils de suivis des données de consommation énergétiques existants (Linky, Gaspar, ...) et déployés ou déployables
- Choix des outils à privilégier par rapport aux objectifs
- Définition de l'action opérationnelle : promotion de l'outil si existant ou proposition de déploiement ; campagne de communication sur l'intérêt de l'outil et son utilisation

Contexte

- Plan national en faveur de la sobriété énergétique
- Règles SRADDET associées (n°1 : Atténuer et s'adapter au changement climatique ; n°3 : Améliorer la performance énergétique du bâti existant)
- 13 % des émissions de GES proviennent du résidentiel en Grand Est
- Précarité énergétique plus élevée que la moyenne nationale

Contact : T. Mary, B. Flochon

Porteur : Copilotage ENEDIS / GRDF

Objectifs

- Baisse de la consommation énergétique dans le secteur résidentiel à l'horizon 2030
→ via l'observatoire CAE GE (donnée disponible l'année N+2)

Calendrier

- Octobre : réunion avec pilotes presentis
- Novembre à décembre : mise en œuvre de l'action
- Bilan annuel présenté au Comité Régional de l'Énergie

Ressources utiles

<https://www.enedis.fr/faq/compteur-linky/comment-retrouver-mes-donnees-de-consommation-sur-le-compteur-linky>

<https://www.grdf.fr/institutionnel/role-transition-ecologique/maitrise-energie/donnees-consommation-gaz-transition-energetique><https://www.quechoisir.org/decryptage-economies-d-energie-trucs-et-astuces-pour-reduire-sa-facture-n3327/>





Multiplier par 3 la capacité installée en projets ENR participatifs et citoyens

Levier(s) : Électricité / Biogaz



Présentation de l'action

Objectifs :

- Favoriser l'ancrage local des projets et accompagner les acteurs pour structurer les filières et maximiser les retombées économiques locales
- Encourager une appropriation locale des enjeux énergétiques et faciliter le déploiement des projets

Description de l'action :

- Identifier les territoires volontaires pour encourager le déploiement de projets ENR citoyens
- Accompagner ces territoires pour : la mobilisation de citoyens volontaires ; l'identification de zones de développement possibles de projets selon les filières (affinage des ZAER définis par le territoire) ; mettre en place la gouvernance citoyenne adhoc ; accompagner la programmation et la mise en oeuvre du projet
- Animer la communauté des gouvernances citoyennes pour partager les bonnes pratiques et résolutions de difficultés

Partenaires : Centrales villageoises – ENERCOOP – Energies partagées

Contexte

- Déploiement encouragé ou facilité notamment par les nouvelles dispositions de la loi APER : communauté d'énergie renouvelable ; autoconsommation collective ; planification ascendante des zones d'accélération. Et par des soutiens tarifaires réservés (ex : éolien).
- Règle n°5 du SRADDET : Développer les énergies renouvelables et de récupération (notamment en favorisant les retombées locales des projets et accompagnant les acteurs pour structurer les filières)
- Forte dynamique Grand Est sur le développement des EnR notamment éolien, méthanisation et photovoltaïque mais qui implique une sensibilité croissante sur l'intégration territoriale des projets.

Contact : T. Mary, B. Flochon

Porteur : Réseau GECLER

Indicateurs/Objectifs

- 13 MWh de projet EnR supplémentaires

Calendrier

- Octobre : réunion avec pilotes pressentis
- Octobre à décembre : recherche des territoires volontaires
- À partir de 2025 : accompagnement des projets et animation régionale
- Bilan annuel présenté au Comité Régional de l'Énergie

Moyens financiers régionaux

Dispositif Climaxion :

- Soutien au réseau GECLER
- Financement des études de faisabilité sur autoconsommation collective et/ou projets citoyens

Ressources utiles

<https://gecler.fr/projets/>



Atteindre 500 GWh de production EnR supplémentaires en 2030 financés par une SEM locale

Levier(s) : Électricité / Biogaz

Présentation de l'action

Objectifs :

- Favoriser l'ancrage local des projets et accompagner les acteurs pour structurer les filières et maximiser les retombées économiques locales
- Encourager une appropriation locale des enjeux énergétiques et faciliter le déploiement des projets

Description de l'action :

- Identifier les acteurs publics volontaires pour s'engager dans la mise en œuvre opérationnelle de projet ENR sur leurs territoires
- Accompagner ces territoires pour : l'identification de zones de développement possibles de projets selon les filières (affinage des ZAER définis par le territoire) ; le montage juridique et structurel de la SEM locale à créer ou sur laquelle s'appuyer ; accompagner la programmation et la mise en œuvre du projet
- Animer la communauté des SEM locales pour partager les bonnes pratiques et résolutions de difficultés

Partenaires : Syndicat des Energies Renouvelables – France renouvelables

Contexte

- Déploiement encouragé ou facilité notamment par les nouvelles dispositions de la loi APER : communauté d'énergie renouvelable ; autoconsommation collective ; planification ascendante des zones d'accélération. Et par des soutiens tarifaires réservés (ex : éolien).
- Règle n°5 du SRADDET : Développer les énergies renouvelables et de récupération (notamment en favorisant les retombées locales des projets et accompagnant les acteurs pour structurer les filières)
- Forte dynamique Grand Est sur le développement des EnR notamment éolien, méthanisation et photovoltaïque mais qui implique une sensibilité croissante sur l'intégration territoriale des projets.

Contact : T. Mary, B. Flochon

Porteur : Groupe de travail « EnR » en lien avec les SEM du Grand Est (Grand Est Energie, SCE, SODEGER, SEM Ardennes, Terr'ENR,...)

Indicateurs/Objectifs

- 500 GWh d'énergie décarbonée

Calendrier

- D'ici fin 2024 : Réunion avec pilotes pressentis
- 1er semestre 2025 : Recherche des acteurs publics intéressés
- À partir du 2nd semestre 2025 : accompagnement des projets et animation régionale
- Bilan annuel présenté au Comité Régional de l'Énergie

Moyens financiers régionaux

- Prospection prévue dans les statuts de la SEM régionale
- Participation financière aux projets au cas par cas

Ressources utiles

<https://www.terr-enr.fr/>

<https://www.grandest.fr/actualites/deployer-les-energies-renouvelables-avec-grand-est-energies/>



65



Présentation de l'action

Objectifs :

- Accompagner l'accélération du déploiement des réseaux de chaleur et la valorisation de la chaleur fatale au co-bénéfice de l'activité industrielle et des collectivités

Description de l'action :

- Mettre à jour notre connaissance du gisement de chaleur fatale sur le territoire via la mise à jour de l'étude nationale de l'ADEME en 2025
- Accompagnement en ingénierie des entreprises : étudier les opportunités EnR&R incluant le potentiel en chaleur fatale via le PACTE industrie. S'il ressort, après valorisation en interne de la chaleur fatale, un gisement résiduel, lancement d'une étude de faisabilité avec la collectivité.
- Accompagnement en ingénierie des collectivités : imposer l'analyse des gisements de chaleur fatale dans les études de réseau de chaleur

Contexte

- Programmation pluriannuelle de l'énergie qui prévoit une augmentation de la récupération de chaleur fatale livrée dans les réseaux de chaleur urbain (5,4 TWh en 2021 à 20 TWh en 2030)
- Règle n°5 du SRADDET : Développer les énergies renouvelables et de récupération (notamment via la mise en place des « boucles d'eau tempérée »)
- Industries très présentes en Grand Est avec une part importante des plus gros consommateurs nationaux. Des opportunités de conjuguer et optimiser les bilans énergétiques industriels avec les besoins de chaleur territoriaux

Partenaires

- Chambre régionale de commerce et d'industrie – Association France Urbaine (Membres CRE) – FEDENE - ATEE

Contact : T. Mary, B. Flochon

Porteur : ADEME

Indicateurs/Objectifs

- amélioration de l'efficacité énergétique des procédés industriels, verdissement des installations de chauffage industrielles et collectives
- augmenter la part de chaleur fatale valorisée chez les industriels et en externe

Calendrier

- Accompagnement des porteurs de projet déjà en cours au fil de l'eau.
- Accompagnement renforcé via des événements ponctuels, notamment : salon Je Décarbore le 9 octobre avec REX d'opérations de valorisation de chaleur fatale ; participation au club Energie de la CCI le 22 octobre ; salon BE 5.0 à Mulhouse du 25 au 27 novembre
- Communication et sensibilisation (tournage d'une vidéo Climaxion sur le site d'ArcelorMittal à Florange sur le mois d'octobre, webinaire de présentation des aides chaleur fatale 2025 en cours de préparation en partenariat avec la CCI)

Moyens financiers régionaux

- Financements ADEME via le Fonds Chaleur pour les études et les investissements > 1GWh et par la Région Grand Est via le dispositif EPEE, intégrés au sein de Climaxion
- Financements via les CEE pour les opérations de récupération de chaleur fatale standardisées

Ressources utiles

<https://bibliothèque.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/5401-recuperation-de-chaleur-fatale.html>





Mettre en place 3 contrats de réciprocité à la maille EPCI ou PTRTE

Levier(s) : Électricité / Biogaz

Présentation de l'action

Objectifs :

- Expérimenter de nouveaux modèles de coopération facilitant l'appropriation des enjeux énergétiques (économie d'énergie et production d'EnR)
- Proposer des modèles de gouvernance reproductible permettant d'organiser la solidarité territoriale sur les sujets énergétiques

Description de l'action :

- Benchmark des contrats de réciprocité existants (Réseau des agences d'urbanisme 7Est) et recherche de 3 territoires volontaires pour expérimenter des contrats centrés, au moins dans un premier temps, sur la thématique énergie
- Accompagner les territoires volontaires par un appui en ingénierie et en mettant en place des échanges réguliers entre territoires d'expérimentation (ex : atelier des territoires)
- Valoriser les contrats de réciprocité signés dans les PTRTE concernés pour accompagner le déploiement des actions
- Suivi et évaluation pour partager et valoriser ces expérimentations

Contexte

- La solidarité territoriale est un des objectifs de la planification ascendante des zones d'accélération des énergies renouvelables initiées par la loi APER de mars 2023.
- Forte dynamique Grand Est sur le développement des EnR notamment éolien, méthanisation et photovoltaïque mais qui implique une sensibilité croissante sur les questions de solidarités territoriales dans le domaine énergétique entre territoire de production (en général ruraux) et les pôles de consommation (urbain)

Partenaires

Syndicat des Energies Renouvelables – France renouvelable

Contact : T. Mary, B. Flochon

Porteur : Club des métropole en transition Grand Est

Indicateurs/Objectifs

- Nb de contrats de réciprocité engagés / signés → **objectif de 3 contrats signés**

Calendrier

- D'ici fin 2024 : Réunion avec pilotes pressentis
- 2025 : Benchmark et recherche des territoires intéressés
- 2026 : accompagnement concrétisation
- Bilan annuel présenté au Comité régional de l'Énergie

Moyens financiers régionaux

- Financement "Atelier des territoires" (DGALN)
- Côté région Cf - DCT

Ressources utiles

https://www.adeus.org/wp-content/uploads/Contrat-reciprocite_PNRVN-signé.pdf





Développer un plan de sobriété énergétique régional

Levier(s) : Électricité / Biogaz

Présentation de l'action

Objectifs :

- Donner à voir et suivre transversalement l'ensemble des actions en faveur de la sobriété énergétique d'ores et déjà intégrées dans les différentes actions régionales de grand Est région verte
- Définir et impulser d'éventuelles actions complémentaires

Description de l'action :

- Inventaire et cartographie des actions en faveur de la sobriété énergétique définis dans le plan d'actions régional GEREVE par chaque GT de la communauté de travail transition énergétique
- Intégration d'un point spécifique « sobriété énergétique » dans les points annuels bilan et perspectives de chaque groupe de travail thématique Etat/Région
- Impulsion de l'amplification d'actions en cours et des actions complémentaires nouvelles par le comité stratégique transition énergétique
- Suivi des trajectoires de consommation sectoriels dans le cadre de l'observatoire CAE avec Atmo Grand Est

Contexte

- Dans le cadre du plan national en faveur de la sobriété énergétique élaboré en octobre 2022, afin de couvrir l'ensemble des consommations des grands acteurs, neuf groupes de travail sectoriels ont été lancés aboutissant à 15 actions phares.
- Le SRADDET prévoit la réduction de la consommation énergétique finale de 29% en 2030 et 55% en 2050 (par rapport à l'année de référence 2012)
- Une consommation énergétique moyenne par habitant plus forte que le niveau national (ratio de 34,5 MWh par habitant contre 26 pour la moyenne française). Cette situation est liée à un secteur industriel fortement consommateur, à des besoins en chauffage des bâtiments résidentiels et tertiaires élevés en raison d'un parc plus ancien et d'une rigueur climatique plus élevée, et à une forte consommation des transports routiers.

Contact : T. Mary, B. Flochon

Porteur : Comité stratégique transition énergétique

Indicateurs/Objectifs

- Objectif SRADDET de réduction de 30 % de la consommation en 2030 par rapport à 2012, et de 55 % en 2050

Calendrier

- Fin 2024 – Communication de l'objectif à l'ensemble des groupes de travail de la communauté de travail transition énergétique État/Région
- Printemps 2025 : cartographie des actions déjà programmée et en cours et proposition éventuel d'action complémentaires
- Suivi annuel dans le cadre de la présentation du bilan de l'observatoire CAE
- Bilan de consommation présenté dans le cadre du Comité Régional de l'Énergie





Accompagner les sites industriels et leurs dirigeants vers la transition énergétique et écologique de leurs activités

Levier(s) : Industrie



Présentation de l'action

Objectifs :

Sensibiliser les dirigeants de sites industriels à l'enjeu de transformation environnementale et énergétique de leurs activités, puis les accompagner à concevoir et mettre en œuvre un plan de transition et de décarbonation.

Description de l'action :

- L'enjeu initial de l'action est de structurer une démarche d'accompagnement globale à la décarbonation des industriels en capitalisant sur les dispositifs déployés Etat, ADEME et Région.
- Cet accompagnement sera différencié selon que l'entreprise relève des sites les plus émetteurs au niveau national (accompagnement direct par les services de l'État), des entreprises soumises aux obligations du système européens de quotas d'émissions (environ 120 sites en Grand Est dont l'accompagnement individualisé sera réparti entre l'État et la Région) ou des autres entreprises constituant un tissu d'émissions diffuses (accompagnement Région)
- L'accompagnement des entreprises s'appuiera sur différents dispositifs et leviers : journées de formation organisées par l'ADEME, l'État ou la Région, dispositifs d'accompagnement spécifiques (contrat de transition écologique, feuille de route de décarbonation, participation aux Parcours de transformation de la Région, participation à la Convention des entreprises pour le Climat, etc.). Ces accompagnements pourront être déployés par différents acteurs, y compris des partenaires historiques de l'État et de la Région : chambres consulaires, Bpifrance, etc.

Contexte

- La réindustrialisation et la transition écologique sont 2 axes portés par l'État Cela se traduit notamment par la montée en puissance des dispositifs France 2030 et France Nation Verte et par la récente loi Industrie Verte. Cela se traduit également avec la définition d'objectifs de décarbonation et de préservation des ressources.
- La Région porte à travers le SRDEII actualisé fin 2023 la volonté de porter un développement économique régional en ligne avec l'ambition de transition écologique de la Région. Des outils sont déjà mis en œuvre avec notamment les parcours de transformation et ont vocation à s'étoffer en s'appuyant sur cette stratégie actualisée.
- Le secteur industriel représente 18 % des émissions de GES au national, et 27 % pour le Grand Est. La stratégie de décarbonation industrielle emporte avec elle plusieurs enjeux et orientations stratégiques connexes : la gestion de l'eau (10 entreprises du Grand Est identifiées dans les 50 plus consommatrices nationales dans le cadre du plan eau), préservation des ressources (biomasse, H2...), économie circulaire...

Contact : M. Vautravers

Porteur : Groupe de Travail décarbonation de l'industrie

Indicateurs/Objectifs

- Objectif de réduction de - 5305 kt CO2 (ensemble du levier) avec les sous-objectifs par typologie d'entreprise + contrats de transition pour les plus grands émetteurs, feuille de route décarbonation pour les sites soumis au SEQE et nombres d'entreprises faisant appel aux dispositifs d'accompagnement pour le diffus
- Suivi par concaténation des objectifs des contrats et feuilles de route + grille d'impact pour l'évaluation des projets et indicateurs à définir et suivre

Calendrier

- Montée en compétence des développeurs économiques de la Région pour accompagner les sites dans la conception de trajectoires de décarbonation réalisée progressivement de la fin de l'année 2024 jusqu'au premier semestre 2025

Moyens financiers régionaux

- ADEME
- Bpifrance
- CCI
- Agences de l'eau

<https://clic-agil.climaxion.fr/>

- Parcours de transformation Région

<https://www.grandest.fr/entreprendre-grand-est/parcours-transformation-entreprises-grand-est/>





Déployer la stratégie de décarbonation de la santé dans le cadre du programme Hôpital du futur



Présentation de l'action

Objectifs :

- Appuyer et Financer la transition énergétique et écologique des établissements publics de santé

Description de l'action :

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé en mai 2024, pour accompagner des projets d'envergure des établissements de santé sur 3 volets : éco-conception des soins, bâtiment et énergie bas carbone, Gestion des déchets d'activité de soins.

Contexte

- Stratégie régionale en la matière : Feuille de route santé 2021-2027 de la Région Grand Est

Moyens financiers

- Le soutien à 10 à 20 projets de rénovation énergétique performantes de copropriétés de moins de 10 logements avec une aide Climaxion renforcée est estimée à 300 000 € à 600 000 €
- Les moyens financiers à développer pour mettre en place des aides locales complémentaires sont à définir par les intercommunalités.
- Cette action ne mobilise pas d'enveloppe d'aides supplémentaire car elle fait suite à la réalisation de l'action B).

Contact : Aurélie de Monpezat (ARS), Tiphaine Gambini (Conseil Régional), Zoé Fontier (SGARE)

Porteur : COPIL Hôpital du futur II (ARS, CR et SGARE + Biovalley)

Indicateurs / Objectifs

- Nombre de projets accompagnés et typologie des projets
- Couverture du territoire
- Établissements de proximité comme des structures plus importantes ou des Groupements Hospitaliers de territoire

Calendrier

- 16 octobre 2024 : sélection des dossiers de candidatures, fin de l'AMI
- Novembre 2024 : sélection lauréat en novembre
- Janvier 2025 : convention
- 31 décembre 2026 : finalisation des projets accompagnés



70

Démultiplier des aires terrestres éducatives

Levier(s) : Préservation des espaces naturels



Présentation de l'action

Objectifs :

Renforcer l'éducation et l'action à l'école, au collège et au lycée notamment par le déploiement du réseau des aires éducatives à grande échelle

Description :

Une démarche d'éducation au développement durable est portée depuis plusieurs années auprès des élèves de la maternelle jusqu'au lycée. Étoffée et renforcée depuis 2019, cette démarche est aujourd'hui avec d'autres actions :

- Produire un référentiel de connaissances et de compétences, notamment sur la thématique biodiversité
- Renforcer la formation des enseignants et de l'ensemble des personnels
- Développer la labellisation E3D (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable)
- Encourager et développer des dispositifs d'apprentissage au contact de la nature

Contexte

- Stratégie nationale biodiversité (SNB 2030)
- Stratégie régionale biodiversité

Contact : D. Monnier, B. Grandmougin

Porteur : OFB

Indicateurs/Objectifs

- Nombre d'académies ayant intégré la biodiversité dans leur programme académique de formation à destination des enseignants avec pour cible 100 % des académies en 2027
- Nombre d'écoles et établissements scolaires labellisés E3D avec pour cible 100 % en 2030
- Pourcentage de zones protégées participant à la sensibilisation des publics scolaires avec pour cible 100 % en 2030.
- Nombre d'aires éducatives avec pour cible 18 000 d'ici 2030

Méthode et calendrier

- En 2024 :
 - mettre à disposition des modules de formation notamment sur la biodiversité en construisant avec l'OFB une formation nationale dédiée aux aires éducatives qui sera accessible directement à tous les enseignants
 - initier la collaboration avec les rectorats d'académie pour développer les aires terrestres éducatives
- en 2025 atteindre 20 000 écoles, collèges et lycées labellisés E3D (écoles et établissements engagés dans une démarche de développement durable)
- 100 % des écoles, collèges et lycées labellisés E3D à l'horizon 2030

